



**Divorce
en terre d'exil,
une double
vulnérabilité**



Fondation
Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure



**Divorce
en terre d'exil,
une double
vulnérabilité**



Fondation
Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

COLOPHON

Divorce en terre d'exil, une double vulnérabilité

Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel :
Scheiden in een vreemd land maakt dubbel kwetsbaar

Une édition de la Fondation Roi Baudouin,
rue Brederode 21 à 1000 Bruxelles

AUTEURS

Katlijn Demuyck, Genderatwork vzw

TRADUCTION

Michel Teller

COORDINATION
POUR LA
FONDATION ROI
BAUDOUIIN

Françoise Pissart, directrice
Anne-Françoise Genel, responsable de projet
Prabhu Rajagopal, responsable de projet
Nathalie Troupée, assistante
Ann Vasseur, assistante de direction

CONCEPTION
GRAPHIQUE

PuPiL

MISE EN PAGE

Tilt Factory

PRINT ON DEMAND

Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté

Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site
www.kbs-frb.be

Une version imprimée de cette publication électronique peut être
commandée (gratuitement) sur notre site www.kbs-frb.be, par e-mail
à l'adresse publi@kbs-frb.be ou auprès de notre centre de contact,
tél. + 32-70-233 728, fax + 32-70-233-727

Dépôt légal :

D/2848/2012/29

ISBN-13 :

978-2-87212-694-1

EAN :

9782872126941

N° DE COMMANDE :

3120

décembre 2012

Avec le soutien de la Loterie Nationale

AVANT-PROPOS

Quel que soit l'âge, le profil socioéconomique ou le sexe, la période d'un divorce est rarement facile à vivre. L'important est de pouvoir compter sur le soutien de ses proches et, si nécessaire, de bénéficier des conseils de professionnels, sur les plans psychologique et juridique notamment.

Dans le cadre de son Réseau d'écoute¹, la Fondation Roi Baudouin a recueilli des témoignages révélant la détresse de certaines femmes issues de l'immigration qui font le choix du divorce et n'ont pas ou peu de réseau social sur lequel compter pour les aider à passer ce cap difficile. Afin de mieux cerner la problématique du divorce au sein des communautés issues de l'immigration, une mission d'état des lieux a été confiée en 2010 à Katlijn Demuynck de l'asbl Genderatwork (spécialisée dans les questions de genre et de diversité).

Cette enquête exploratoire a mis en avant la vulnérabilité particulièrement aiguë des femmes et des hommes ayant migré en Belgique à la faveur d'un mariage, lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés conjugales. En effet, ces 'migrants matrimoniaux' se retrouvent en Belgique isolés de leur réseau familial et amical. Ils ou elles connaissent rarement les associations de terrain pouvant leur venir en aide. Souvent s'ajoutent encore la difficulté de ne pas maîtriser suffisamment l'une des langues de notre pays et celle de ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour envisager de vivre seul(e) ou avec des enfants.

Il existe en Belgique de nombreuses structures susceptibles d'apporter un accompagnement utile – psychologique, juridique, social – aux migrants en difficulté suite à une mésentente conjugale. Mais celles et ceux qui en ont le plus besoin ignorent bien souvent leur existence. Par ailleurs, certaines de ces structures ressentent le besoin de renforcer leur connaissance des difficultés propres aux conjoints migrants ou d'améliorer l'aide qui leur est proposée.

¹ *Le Réseau d'écoute est une initiative de la Fondation Roi Baudouin qui vise à détecter de nouvelles formes d'injustice sociale et à y remédier. Le Réseau d'écoute repose sur des témoins privilégiés, professionnels ou non, en contact régulier avec des groupes vulnérables et à l'écoute des réalités sociales. Plus d'informations sur <http://www.kbs-frb.be/otheractivity.aspx?id=293854&langtype=2060&src=true>.*

La Fondation Roi Baudouin a dès lors fait le choix de lancer un appel à projets intitulé «Divorce en terre d'exil» pour encourager les structures de terrain :

- à renforcer leur visibilité auprès des migrants en situation de vulnérabilité à la suite de difficultés conjugales;
- à se former aux spécificités de l'accompagnement des migrants confrontés au divorce;
- ou bien encore à répondre de façon plus précise aux besoins particuliers de certains groupes.

La Fondation souhaitait également soutenir des initiatives émanant des communautés issues de l'immigration, dans la mesure où celles-ci sont naturellement en contact avec le public-cible de l'appel et connaissent bien certains aspects de la problématique.

En 2011, deux jurys indépendants - francophone et néerlandophone - ont sélectionné au total seize projets. Les porteurs de ces projets se sont réunis à deux reprises pour échanger leurs expériences. Ils ont débattu ensemble de la problématique du divorce en contexte de migration et ont tiré un certain nombre de leçons pour eux-mêmes et d'autres organisations de terrain.

Les réflexions et pistes d'actions rassemblées dans cette publication sont donc le fruit de ces échanges - qui ont été suivis par Katlijn Demuyne - et de l'enquête exploratoire que cette dernière avait menée avant le lancement de l'appel à projets. Nous espérons que cet 'état de la question' pourra éclairer utilement les associations et autorités locales moins familiarisées avec la problématique du divorce en contexte migratoire et les encourager à répondre aux besoins spécifiques des migrants en difficulté à la suite de difficultés conjugales.

Cette initiative n'est pas isolée: cela fait plusieurs années que la Fondation Roi Baudouin est sensible à la question de la migration matrimoniale et aux difficultés particulières que rencontrent certaines personnes qui arrivent en Belgique dans ce cadre. En 2005, la Fondation a soutenu des projets de prévention des mariages précoces ou arrangés. Dans la foulée, elle a publié en 2009 la brochure «Temps des vacances: temps de mariage?» qui a été diffusée dans les écoles et les associations de première ligne avant les vacances d'été. Cette action de sensibilisation avait pour objectif de faire réfléchir les jeunes d'origine étrangère, de 15 à 18 ans, aux conséquences d'un mariage 'sous pression', et de leur fournir une information de base. En 2010 et 2011, la Fondation a organisé un dialogue entre opérateurs publics ou associatifs, ainsi qu'avec des migrants, au sujet du regroupement familial en Belgique. Et plus récemment encore, elle a confié une recherche sur la migration par le mariage entre Emirdag (Turquie) et la Belgique.

Ces différentes actions témoignent de la conviction de la Fondation qu'il est important de sensibiliser les jeunes d'origine étrangère aux particularités d'une union avec une personne vivant dans le pays d'origine de leur famille et, plus fondamentalement, de proposer des espaces où les jeunes d'origine étrangère ont l'occasion de réfléchir «aux conflits de loyauté qui les habitent, de s'interroger sur les systèmes de normes et de valeurs d'ici et d'ailleurs et d'en distiller des synthèses personnelles, originales et inédites qui les aideront à construire leur propre histoire»². Tout comme il est également

2 Jamoulle, P., Gonçalves, M., (2010). *Troubles des transmissions dans les quartiers populaires à forte densité immigrée*. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin. Cette publication peut être téléchargée sur le site de la FRB <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=295102&langtype=2060>.

essentiel d'accompagner les migrants arrivés en Belgique dans le cadre d'un mariage, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés familiales et conjugales.

L'apport d'informations (sur les droits et les devoirs, sur les services d'aide existants...) est un fil rouge qui traverse de nombreux projets soutenus dans le cadre de l'appel «Divorce en terre d'exil». Le parcours d'intégration qui se met actuellement en place à Bruxelles et en Wallonie peut grandement contribuer à cette nécessaire information des nouveaux migrants et à la lutte contre l'isolement dont souffrent certains d'entre eux.

Fondation Roi Baudouin
Décembre 2012

CONTENU

COLOPHON	4
AVANT-PROPOS	5
CONTENU	9
SYNTHESE	11
SAMENVATTING	13
INTRODUCTION	15
1. DIVORCE ET MIGRATION: UNE HISTOIRE COMPLEXE	17
1.1. La complexité de la situation	17
1.2. La vulnérabilité accrue des conjoints migrants	18
1.3. Les conséquences d'un divorce	20
1.4. Les migrants matrimoniaux manquent d'informations et de connaissances	23
1.5. Un déficit de connaissances également au sein des services d'aide	24
1.6. Une relation d'aide difficile	24
2. LES PISTES D'ACTION: QU'EST-CE QUE LES ORGANISATIONS PEUVENT FAIRE?	25
2.1. Prévention: mieux vaut prévenir que guérir	25
2.2. Adapter l'aide au public visé	27
2.3. Développer des réseaux locaux pour collaborer plus efficacement avec d'autres acteurs locaux	28
2.4. Divorce et migration: une affaire de femmes et d'hommes	29
2.5. Les enfants et la parentalité après le divorce	29
2.6. Jeter des ponts entre les intervenants et les usagers	30
2.7. Développer des réseaux larges pour tirer des enseignements auprès d'autres organisations	31
3. RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES RESPONSABLES POLITIQUES	33
4. PROJETS SOUTENUS	35
4.1. Turkish Lady	35
4.2. Association pour le droit des étrangers (ADDE) en collaboration avec le Planning Josaphat et le CBAI	36
4.3. La Voix des Femmes	37
4.4. CEDS - Centre d'Etudes et de Documentations Sociales	38
4.5. Centre Familial Belgo-Immigré	39
4.6. Maison de l'Amérique Latine S.E.U.L.	40
4.7. Centre de planning familial Louise Michel	41
4.8. SIMA Verviers	43
4.9. Miroir Vagabond	44

4.10. CAW Metropool	45
4.11. Shams vzw	46
4.12. CAW `t Verschil, afdeling Vluchthuis	47
4.13. Femma	48
4.14. Inloopteam De Mobil / Eerste Stappen preventieproject	49
4.15. Intercultureel Vrouwencentrum Antwerpen	51
4.16. CAW Mozaiek	52

SYNTHESE

Dans la plupart des cas, la fin d'une relation conjugale reste aujourd'hui encore un processus difficile et pénible. Dans le cadre de son Réseau d'écoute, la Fondation Roi Baudouin a recueilli des témoignages révélant la détresse de certaines femmes issues de l'immigration qui font le choix du divorce et n'ont pas ou peu de réseau social sur lequel compter pour les aider à passer ce cap difficile. Lorsque le mariage s'est accompagné d'un exil, les personnes confrontées à des difficultés conjugales peuvent connaître un certain nombre de difficultés supplémentaires. En effet, ces femmes ou ces hommes se retrouvent en Belgique isolés de leur réseau familial et amical. Souvent s'ajoutent encore la difficulté de ne pas maîtriser suffisamment l'une des langues de notre pays ou celle de ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour envisager de vivre seul(e) ou avec des enfants. L'aide apportée à ces situations complexes n'est pas encore satisfaisante : d'une part parce que les services d'aide sont insuffisamment connus des publics concernés, d'autre part parce qu'ils ne prennent pas toujours suffisamment en compte les problèmes et les questions spécifiques qui concernent le divorce dans un contexte migratoire.

Dans le cadre de l'appel à projets «Divorce en terre d'exil» (2011), la Fondation Roi Baudouin a soutenu 16 projets qui viennent en aide aux femmes et aux hommes migrants en situation difficile à la suite d'une séparation ou d'un divorce. Les porteurs de ces projets se sont réunis à deux reprises pour échanger leurs expériences. Ils ont débattu ensemble de la problématique du divorce en contexte de migration et ont tiré un certain nombre de leçons pour eux-mêmes et d'autres organisations de terrain. Les réflexions et pistes d'actions rassemblées dans cette publication sont le fruit de ces échanges - qui ont été suivis par Katlijn Demuyne - et de l'enquête exploratoire que cette dernière avait menée avant le lancement de l'appel à projets.

Un certain nombre de pistes concrètes ont été formulées à l'intention des organisations actives sur le terrain : miser sur la prévention, fournir des efforts pour encore mieux adapter l'aide aux besoins spécifiques des publics cibles ou encore développer des réseaux locaux en vue d'une collaboration plus efficace avec d'autres acteurs. Il est tout aussi important de prendre conscience que, dans une situation d'aide, les intervenants ne sont pas toujours exempts de certains stéréotypes liés au genre - en assignant parfois un peu trop vite à la femme le rôle de la victime et à l'homme celui du coupable - et de donner une place aux enfants et à leur prise en charge par les deux parents. Une autre stratégie constructive consiste très certainement à faire appel à des figures-relais issues du groupe cible pour jeter des ponts entre l'aidant

et l'aidé, moyennant un indispensable encadrement professionnel. Enfin, les organisations de terrain ont aussi besoin de pouvoir réfléchir à leur propre fonctionnement et, en s'insérant dans des réseaux plus larges, de puiser de l'inspiration ailleurs.

Les porteurs de projet ont également adressé une série de recommandations destinées au pouvoir politique. Les pouvoirs publics pourraient ainsi jouer un rôle important d'information et de sensibilisation et créer d'indispensables espaces de dialogue. Il est urgent de remédier aux imperfections dans l'application de la loi. Les responsables politiques peuvent aussi créer un cadre pour l'accompagnement et la formation des figures-relais, favoriser une plus grande diversité dans la composition des équipes d'intervenants et stimuler la mise en place de réseaux, d'échanges et de partenariats.

SAMENVATTING

Een relatie waar een einde aan komt, is ook vandaag nog voor de meeste betrokkenen een pijnlijk en moeilijk proces. In het kader van haar Luisternetwerk verzamelde de Koning Boudewijnstichting getuigenissen over extra moeilijkheden waarmee echtscheidingen in een migratiecontext krijgen af te rekenen. De situatie van de betrokkenen zijn zeer divers en vaak complex, de verschillen tussen de partners zijn meervoudig en de gevolgen van de echtscheiding – voor de partners en voor hun kinderen - zijn vaak zwaarder op financieel en op sociaal vlak.. De hulpverlening kan op deze complexe situaties momenteel vaak nog niet een afdoend antwoord formuleren: de hulpverlening is enerzijds te weinig gekend bij de diverse doelgroepen en anderzijds te weinig ingesteld op de specifieke problemen en vragen rond echtscheiding in een migratiecontext.

Met de oproep «Echtscheiding en migratie» (2011) steunde de Stichting projecten die een specifieke begeleiding of ondersteuning opzetten als antwoord op de kwetsbare situaties waarin mannelijke en vrouwelijke migranten terechtkomen als ze huwelijksproblemen hebben. De projecten gingen samen rond de tafel zitten om uit te wisselen en te netwerken. Samen bespraken ze de problematiek van echtscheiding en migratie, trokken ze een aantal lessen voor zichzelf en andere terreinorganisaties en formuleerden ze een aantal aanbevelingen voor het beleid. Deze brochure is het resultaat van hun leerproces.

Een aantal concrete werkpistes werden geformuleerd voor terreinorganisaties: ze kunnen inzetten op preventie, ze kunnen inspanningen doen om de hulpverlening nog beter aan te passen aan de specifieke noden van de doelgroepen en ze kunnen lokale netwerken uitbouwen om efficiënter samen te werken met andere lokale actoren. Verder is het belangrijk dat ze zich bewust worden van de genderstereotypering in de hulpverleningssituatie – waarbij vrouwen soms te snel een slachtofferrol en mannen te snel een daderrol toegewezen krijgen - en dat de kinderen en de zorg van beide ouders voor de kinderen plaats krijgt. Een constructieve strategie is verder zeker ook het inzetten van contactpersonen uit de doelgroep om bruggen te slaan tussen hulpvrager en hulpverlener mits de nodige professionele omkadering. Verder hebben de terreinorganisaties ook behoefte aan stilstaan bij de eigen werking en via brede netwerken inspiratie opdoen bij anderen.

Voor het beleid formuleerden de projecten een aantal aanbevelingen. Zo kan de overheid een belangrijke rol spelen bij het informeren en

sensibiliseren, en kan ze ruimte creëren voor de broodnodige dialoog. De pijnpunten in de toepassing van de wet moeten dringend worden aangepakt. De overheid kan ook een kader creëren voor het omkaderen en opleiden van brugfiguren, en ze kan de diversiteit in de samenstelling van de hulpverleningsteams stimuleren. Ten slotte kunnen beleidsmakers sterk inzetten op het stimuleren van netwerking, uitwisseling en samenwerking.

INTRODUCTION

L'appel à projets «Divorce en terre d'exil» (2011) a permis à la Fondation Roi Baudouin de soutenir des projets qui mettent en place un accompagnement ou un soutien spécifique en réponse aux situations de vulnérabilité que connaissent des migrants lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes conjugaux, une séparation ou un divorce.

Seize projets au total ont été sélectionnés et ont bénéficié d'un appui financier. Les porteurs de ces initiatives se sont réunis pour échanger des expériences et éventuellement créer des liens de collaboration. Cet échange a été particulièrement précieux et riche en enseignements pour ces responsables de projet. Ils ont débattu ensemble de la problématique du divorce et de la migration, ont tiré un certain nombre de leçons pour eux-mêmes et pour d'autres organisations de terrain. La présente brochure est le résultat de ce processus d'apprentissage.

Elle comporte quatre parties :

- La première partie propose un état des lieux de la question du divorce en contexte migratoire. Elle s'inspire des interviews d'acteurs de terrain et de chercheurs réalisées pour l'enquête préparatoire à l'appel à projets «Divorce en terre d'exil», ainsi que des témoignages des porteurs des projets soutenus dans le cadre de cet appel.
- La deuxième partie présente les pistes d'action proposées aux organisations de terrain par les porteurs des projets soutenus.
- La troisième partie formule un certain nombre de suggestions à l'attention des décideurs politiques.
- La quatrième partie, enfin, détaille les seize projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets «Divorce en terre d'exil».

1. DIVORCE ET MIGRATION : UNE HISTOIRE COMPLEXE

Dans la plupart des cas, la fin d'une relation conjugale reste aujourd'hui encore un processus difficile et pénible. Les divorces qui interviennent dans un contexte migratoire doivent faire face à un certain nombre de difficultés supplémentaires. Les conjoints connaissent des situations souvent complexes, les différences entre eux sont multiples et le divorce entraîne généralement des conséquences plus lourdes sur le plan financier et social, pour les adultes comme pour les enfants. L'aide apportée à ces situations complexes n'est pas encore satisfaisante : d'une part parce que les services d'aide sont insuffisamment connus des publics concernés, d'autre part parce qu'ils ne prennent pas suffisamment en compte les problèmes et les questions spécifiques qui concernent le divorce dans un contexte migratoire.

1.1. La complexité de la situation

Quand on parle de la problématique du divorce et de la migration, on se réfère à plusieurs types de relations qui peuvent être en situation d'échec :

- des mariages entre des enfants ou petits-enfants de migrants, qui ont grandi en Belgique ;
- des mariages mixtes conclus en Belgique entre des conjoints d'origine culturelle différente ;
- des mariages avec un migrant venu spécialement en Belgique à la suite d'un mariage ou pour se marier.

Le divorce est de moins en moins un tabou pour les **descendants de migrants de la deuxième et de la troisième génération**, mais cela reste néanmoins un moment difficile, d'autant plus qu'il entraîne souvent des conséquences économiques plus lourdes pour ces personnes. C'est aussi un phénomène encore assez récent et donc relativement méconnu dans certaines communautés plus traditionnelles. Il n'y a pas une grande expérience du divorce et peu d'exemples constructifs ou de modèles dont on pourrait s'inspirer. En général, les familles ne savent pas à quoi s'attendre. On n'a pas l'habitude de parler des problèmes relationnels. D'ailleurs, les mots manquent souvent dans les différentes langues pour parler du divorce et de ses conséquences. Il est d'autant plus difficile d'aborder les problèmes relationnels dans certaines communautés d'origine étrangère que le mariage avec une personne du pays d'origine reste une hypothèse envisageable. Le conjoint qui soulève ces problèmes et qui veut les résoudre est en position de faiblesse par rapport au partenaire qui estime qu'au lieu de faire des concessions, il (ou elle) peut tout aussi bien faire venir un nouveau conjoint de l'étranger.

Les mariages mixtes conclus en Belgique entre des personnes d'origine culturelle différente peuvent également être très complexes et fragiles en raison des différences de conceptions, d'attentes et de modèles mentaux des conjoints, et parfois de leur belle-famille, sur le mariage, les enfants et la répartition des rôles dans le couple.

Les 'migrants matrimoniaux' ou '**conjoints migrants**' comme nous appellerons aussi ceux qui ont émigré en Belgique à la faveur d'un mariage, constituent sans nul doute le groupe le plus vulnérable. Une vulnérabilité qui est aussi liée à d'autres facteurs : leur condition socio-économique et leur niveau de formation notamment.

1.2. La vulnérabilité accrue des conjoints migrants

Les migrants matrimoniaux – tant les femmes que les hommes – occupent une position particulièrement vulnérable parce qu'ils cumulent plusieurs difficultés potentielles :

- ils sont économiquement, socialement et juridiquement dépendants dans une large mesure de leur conjoint-e et souvent aussi de leur belle-famille ;
- ils ont généralement une position socio-économique précaire dans la société belge ;
- très souvent, ils ne connaissent pas ou peu une des langues du pays ;
- il y a de grandes différences culturelles, tant avec la société belge qu'avec les communautés immigrées et les belles-familles dans laquelle ils se retrouvent ;
- souvent, le divorce a un autre impact sur les hommes que sur les femmes.

Les mariages impliquant la migration d'un des deux conjoints créent un environnement très particulier dans lequel l'inégalité entre conjoints est beaucoup plus grande que dans un mariage ordinaire. Il entre dans tout mariage un mélange de considérations pratiques et d'attentes romantiques. Lorsque les conjoints ont des références culturelles différentes, les attentes peuvent d'autant plus varier, comme l'a montré l'enquête exploratoire menée en préparation de l'appel à projets « Divorce en terre d'exil ». Le partenaire belge – d'origine étrangère ou non – attend sans doute une épouse docile ou un mari fidèle. Le conjoint migrant s'attend peut-être à une relation conjugale moderne et à une autonomie économique. Malheureusement, ces différentes attentes ne sont pas toujours exprimées et clarifiées avant le mariage : en général, on n'a pas le temps pour cela et on ne s'intéresse pas encore à ces questions. Lorsque les futurs conjoints font connaissance au préalable, c'est à distance – souvent par internet. Une fois sur place, tout doit aller vite.

La réalité du conjoint migrant est souvent un grand isolement dû à des barrières linguistiques et culturelles et à une très forte dépendance économique qui peut même conduire à l'une ou l'autre forme d'exploitation : des épouses utilisées comme des travailleuses domestiques par la belle-famille, des maris qui sont sous-payés et employés au noir. Lorsque le jeune couple va vivre dans la même maison que la belle-famille, celle-ci exerce une forte pression sur lui et l'empêche d'avoir suffisamment d'intimité. Beaucoup de conjoints migrants masculins ont un niveau de qualification trop faible pour pouvoir s'insérer sur notre marché de l'emploi et assumer ainsi le rôle de gagne-pain que l'on attend d'eux. Les femmes, en revanche, sont souvent trop qualifiées et trop ambitieuses pour pouvoir se satisfaire d'une existence purement ménagère. À cela s'ajoute un rapport de force clairement déséquilibré : le conjoint migrant perd son permis de séjour si le mariage est rompu avant l'échéance

légale (qui est pour l'instant de trois ans au minimum). C'est pourquoi il est fréquent qu'un tel mariage s'apparente au début à une sorte de test pour les deux conjoints : une situation difficile dans laquelle même de petits malentendus peuvent facilement dégénérer en méfiance, en abus et en violence conjugale.

Etre bru en terre d'exil

Turkish Lady est une association socioculturelle qui a pour objectifs principaux l'intégration et l'émancipation des femmes issues de l'immigration. Dans le cadre de l'appel à projets 'Divorce en terre d'exil', Turkish Lady a organisé un groupe de parole réunissant des femmes divorcées, originaires d'Anatolie centrale et venues en Belgique à la faveur d'un mariage. Ce groupe de parole était animé par le psychologue clinicien, Ertugrul Tas. Pour mieux comprendre les femmes venant demander de l'aide à l'association et pour pouvoir répondre à leurs besoins, Turkish Lady a voulu analyser le chemin de vie de celles-ci et les problèmes auxquels elles ont pu être confrontées.

Cinq femmes divorcées ont donc accepté que leurs témoignages soient retranscrits, mais anonymement. Le résultat est un document poignant et interpelant, intitulé «Être bru en terre d'exil», qui vise à sensibiliser différents publics, tant les autorités, belges et turques en Belgique, que les citoyens.

Toutes ces femmes ont été demandées en mariage par des familles turques déjà installées en Belgique pour leur fils souvent né sur le territoire belge. Elles n'avaient elles-mêmes aucun projet migratoire. On leur a fait miroiter une vie prospère. On leur a promis des conditions de vie meilleures que les leurs, mais elles ont vite découvert ici une réalité bien différente.

Elles se sont senties trompées et manipulées dès qu'elles se sont aperçues qu'on les avait fait venir dans l'optique d'un «mariage thérapeutique», c'est-à-dire pour tenter de recadrer un jeune homme qui avait connu des problèmes de délinquance, de drogue, de violence... Le couple est souvent contraint de vivre sous le même toit que la belle-famille, qui s'immisce constamment dans sa vie intime et qui fait pression pour que la bru soit rapidement enceinte afin de sceller la relation. Non seulement le mariage n'exerce en général aucun effet «thérapeutique» sur le conjoint, mais l'épouse finit par être elle-même accusée de ne pas savoir garder son mari dans le droit chemin alors qu'elle est victime d'adultères et souvent de violences verbales et physiques.

Il a fallu beaucoup de détermination à ces cinq femmes, économiquement dépendantes de leur conjoint et de leur belle-famille et ignorant tout de la langue et des structures du pays d'accueil, pour sortir de cette situation de harcèlement psychologique. Elles souhaitent que leur témoignage soit diffusé le plus largement possible afin que les familles de migrants mais aussi les autorités belges prennent davantage conscience de cette problématique.

Dans cette optique, Turkish Lady mène des actions pour motiver, d'une part, les femmes venues d'ailleurs à apprendre au minimum une des langues nationales et d'autre part, à prendre connaissance des structures qui pourraient leur venir en aide selon les difficultés qu'elles rencontrent. Et dans le cadre du projet «Être bru en terre d'exil», une brochure avec quelques adresses utiles, à la disposition de tous, a été imprimée en français et en turc expliquant quelque peu les chemins de vie de ces femmes.

La brochure peut être obtenue chez Turkish Lady asbl, chaussée de Louvain 200 à 1210 Saint-Josse-Ten-Noode (Tél: 02-219 89 39).

1.3. Les conséquences d'un divorce

Les conséquences d'un divorce dans un contexte migratoire peuvent être extrêmement lourdes à trois niveaux : juridique, social et économique.

Les **conséquences juridiques** d'un divorce dans un tel contexte peuvent être dramatiques : si le mariage ne franchit pas le cap du délai minimum légal, le conjoint migrant perd son droit de séjour. On assiste à des situations particulièrement pénibles en cas de violences intrafamiliales : le conjoint migrant qui rompt une relation violente doit pouvoir prouver qu'il a été victime de violences intrafamiliales pour ne pas perdre son droit de séjour. Cette preuve est souvent très difficile à fournir. De plus, les victimes de violences conjugales ne peuvent être accueillies dans un refuge que si elles possèdent des documents de séjour en règle.

Beaucoup de victimes de violences conjugales ne sont pas correctement informées de leurs droits. Les violences ne sont pas seulement physiques, elles peuvent aussi être psychologiques. Les hommes migrants venus en Belgique dans le cadre d'un mariage sont souvent victimes de cette forme de violence de la part de leur conjointe et de leur belle-famille, dont ils sont encore dépendants sur tous les plans. Ces violences de type psychologique envers les hommes font encore l'objet d'un tabou en raison de stéréotypes profondément ancrés sur l'image des hommes et des femmes. Elles ne sont pas toujours acceptées non plus par les instances concernées comme un motif suffisant pour permettre à la victime de ne pas perdre son droit de séjour.

La situation devient encore plus complexe si le cadre juridique diffère d'un pays à l'autre : le statut de conjoint dépend alors du lieu du mariage et des conditions auxquelles il s'est fait. Les divorces et les décisions sur le droit de garde prises en vertu du droit belge ne sont, par exemple, pas toujours reconnus dans d'autres pays.

Le divorce en contexte d'immigration : approche juridique et psycho-sociale

Cela fait plusieurs années que madame S., qui est régulièrement victime de violences conjugales, envisage le divorce. Comme elle est d'origine turque et que le mariage a été célébré en Turquie, on lui a toujours dit, même dans des services sociaux officiels, qu'elle devrait retourner dans son pays d'origine pour pouvoir divorcer. Ce qui est complètement faux : c'est le lieu de résidence des conjoints qui est déterminant.

Ce cas vécu illustre la méconnaissance de beaucoup d'intervenants, y compris professionnels, sur ces matières complexes. C'est pour combler ce déficit d'information que l'ADDE (Association pour le droit des étrangers) a réalisé le guide pratique 'Divorce en terre exil' avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. Ce guide apporte des réponses claires et fiables à une soixantaine de questions sur toutes les situations liées, de près ou de loin, à une rupture conjugale. Certaines d'entre elles (sur les possibilités de médiation, sur les différentes procédures de divorce, sur l'obligation alimentaire...) sont communes à tous les couples qui se séparent, mais d'autres abordent des aspects propres au contexte de la migration : comment faire reconnaître en Belgique un divorce prononcé à l'étranger et vice-versa? Quelles sont les répercussions d'une séparation sur le droit de séjour? Un parent peut-il quitter le pays avec l'enfant? Faut-il avoir un titre de séjour régulier pour introduire une demande de divorce ou de pension alimentaire?...

Même si le guide s'adresse en priorité à des intervenants professionnels, les auteurs se sont efforcés de vulgariser cette problématique afin de la rendre accessible au plus grand nombre. La brochure peut donc aussi servir de support lors de formations, d'animations ou de lectures commentées ou encore être emportée après une consultation pour être lue chez soi à tête reposée.

La brochure est disponible en format PDF sur le site de l'ADDE : www.adde.be. Elle peut également être commandée à l'Association pour le droit des étrangers, rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles (Tél: 02-227 42 47).

La brochure de l'ADDE n'existe qu'en français. Côté néerlandophone, l'association Ella a publié deux brochures : 'Huwelijk en Echtscheiding in Turkije' et 'Huwelijk en Echtscheiding in Morokko' qui peuvent être commandées sur le site www.ellavzw.be.

Ce sont surtout les épouses venues en Belgique à la faveur d'un mariage qui souffrent des **conséquences économiques et sociales** d'un divorce. Elles ne sont généralement pas préparées, ni sur le plan professionnel, ni sur le plan émotionnel, à assumer le rôle d'un chef de ménage chargé de subvenir aux besoins des enfants. Elles vivent dans un grand isolement, aussi bien par rapport à la société belge que par rapport à la communauté immigrée de leur ex-mari. Elles cumulent souvent plusieurs difficultés d'accès au marché de l'emploi. Beaucoup de ces familles vivent dès lors sous le seuil de pauvreté. Si elles peuvent bénéficier du soutien et de l'accompagnement nécessaire, la plupart de ces femmes réussissent à évoluer et le divorce peut alors devenir un élément constructif qui leur permet de sortir d'une situation de dépendance complète pour s'émanciper et se réaliser elles-mêmes. Mais ce processus peut être long : les médiateurs culturels et les travailleurs sociaux qui travaillent avec ces personnes parlent d'un processus de trois à cinq ans. Et parfois, c'est l'échec : certaines femmes deviennent par exemple dépendantes du fils aîné, qui assume le rôle de l'homme dans la famille.

Le guide 'Vivre économiquement' de Femma

Près de quatre Bruxellois sur dix font état de grandes ou de très grandes difficultés à joindre les deux bouts. C'est surtout le cas pour des personnes isolées et des familles monoparentales. Le divorce a aussi de grandes répercussions sur le revenu disponible, en particulier dans un contexte migratoire. Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, la section bruxelloise de Femma a décidé de s'attaquer à ce problème en réalisant le guide 'Vivre économiquement', une brochure qui fourmille de conseils pratiques pour faire des économies. Le guide permet à des femmes divorcées de limiter autant que possible les conséquences financières d'une séparation.

Des entretiens – menés en collaboration avec IKAV Brussel – avec des femmes bruxelloises appartenant à diverses minorités ethnoculturelles ont permis de dresser le profil de consommation de ces femmes et de montrer comment elles faisaient déjà des économies et dans quels domaines elles avaient encore besoin de conseils.

Le guide aide le lecteur à recenser de manière simple ses dépenses et ses revenus. Une fois ce tableau dressé, il peut utiliser les conseils concrets du guide pour mieux gérer son budget. Il trouvera aussi les coordonnées d'un certain nombre de services et d'organisations qui peuvent l'aider à aller plus loin dans ce domaine.

Disponible en néerlandais, français, turc et arabe, ce guide de 44 pages est spécifiquement axé sur le contexte bruxellois. Il est diffusé par l'intermédiaire de CPAS, de services sociaux, de services de médiation de dettes, de NASCI vzw, d'IKVA Brussel...

Le guide peut être obtenu via e-mail : jeroen.lievens@femma.be.

D'après les témoignages recueillis lors de l'enquête exploratoire et auprès des responsables des projets soutenus, un divorce peut aussi être difficile pour **les hommes**. Beaucoup d'entre eux sont pris au dépourvu. En particulier ceux qui sont venus de l'étranger pour se marier en Belgique ont du mal à accepter la manière dont les femmes prennent unilatéralement la décision de divorcer. Ils ont l'impression, que chez nous, les droits de l'homme sont en fait les droits de la femme. C'est pourquoi beaucoup d'hommes souffrent de problèmes psychologiques après une séparation. Ils peuvent être très frustrés et ils ne trouvent pas la bonne soupape pour évacuer cette frustration. Les problèmes conjugaux et les divorces sont une affaire privée dont on ne parle pas dans la plupart des cultures. De plus, des représentations idéales de la virilité font en sorte que, dans toutes les cultures, les hommes doivent faire comme s'ils n'ont pas de problèmes. Les conjoints masculins migrants qui divorcent vivent donc aussi l'expérience de la perte : une perte de statut dans leur propre communauté, éventuellement la perte du droit de séjour et, lors de leur retour dans le pays d'origine, la honte d'être étiqueté comme un raté. Qui plus est, il y a particulièrement peu d'initiatives ou de services qui sont destinés ou ouverts à un public masculin, ce qui fait qu'un homme se retrouvera souvent seul pour surmonter l'expérience du divorce.

Après un divorce, beaucoup de problèmes ont des conséquences sur les **enfants**. Dans certaines communautés immigrées qui ont du mal à accepter le divorce, les anciens conjoints perdent tout contact entre eux. C'est dès lors le cas pour bon nombre de divorces qui surviennent dans un contexte

migratoire. En général, le droit de garde est confié à la mère, ce qui signifie que les enfants ne verront pratiquement plus jamais leur père. Ils risquent en outre de grandir dans un contexte de pauvreté compte tenu des difficultés d'accès au marché de l'emploi pour les femmes peu qualifiées issues de l'immigration. L'obligation alimentaire et le droit de visite sont des sujets très sensibles si la communication entre les anciens conjoints est problématique. Dans un tel contexte, la coparentalité en est encore à ses balbutiements. Les pères d'origine étrangère doivent faire face à des préjugés considérables : il semble pratiquement impossible qu'ils soient pris au sérieux par les services ordinaires et même dans leur propre communauté, on pense qu'ils ne peuvent pas assumer leur paternité.

1.4. Les migrants matrimoniaux manquent d'informations et de connaissances

Les conjoints venus ici dans le cadre d'un mariage ne parlent pas ou mal nos langues nationales. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient beaucoup de mal à s'orienter parmi les services d'aide. Ils n'ont qu'une connaissance restreinte des procédures de divorce, des différentes formes de divorce et de droit de garde, des possibilités de médiation, de leurs droits et de leurs devoirs. Il y a trop peu d'informations disponibles dans leur langue et l'information qui existe n'est pas toujours très accessible pour un public non francophone de naissance et souvent peu qualifié. Parler de divorce est menaçant dans un contexte de migration par le mariage.

Tout cela entretient la persistance d'un grand nombre de mythes culturels sur le divorce dans certaines communautés issues de l'immigration, à côté de mythes et de stéréotypes sur les possibilités d'aide offertes ou non par la société belge.

Accompagner dans leur propre langue les femmes migrantes confrontées à des problèmes conjugaux – CAW 't Verschil

Le refuge du CAW 't Verschil, qui propose un accueil résidentiel à des femmes en situation de crise, est souvent confronté à des problèmes poignants de divorce, aggravés par des cas de violence conjugale. Le fossé de la langue est l'un des principaux obstacles qui l'empêchent d'apporter une aide de qualité dans ces situations extrêmes. C'est pourquoi le projet soutenu par la Fondation Roi Baudouin vise à fournir un accompagnement dans la langue maternelle des victimes et à supprimer les barrières linguistiques afin que les femmes accueillies puissent s'informer, au même titre que les femmes d'origine belge, sur les règles en vigueur ainsi que leurs droits et leurs devoirs dans une procédure de divorce.

Pour surmonter autant que possible l'obstacle de la langue, le règlement interne du refuge a tout d'abord été traduit en plusieurs langues : arabe, turc, anglais, français, espagnol, thaï, russe, slovaque, polonais et philippin. Une nouvelle brochure d'accueil a également été réalisée et traduite. Elle explique aux femmes, en termes très accessibles, quels sont les éléments dont elles doivent tenir compte dans leur situation, quelles sont les options et quels sont leurs droits et leurs devoirs. Le projet est mis en place avec l'aide de partenaires tels que le Sociaal Vertaalbureau van Onthaal Brussel vzw et le Provinciaal Integratiecentrum (PRIC) Limburg.

La brochure peut être obtenue auprès de Joke Vanroy, CAW 't Verschil, e-mail : joke.vanroy@cawtverschil.be, Tél : 011-85 92 40.

1.5. Un déficit de connaissances également au sein des services d'aide

De leur côté, les services d'aide n'ont pas toujours une connaissance suffisante du contexte spécifique de la migration par le mariage et des migrants auxquels ils sont confrontés. Il leur est donc souvent difficile de bien évaluer les besoins précis du demandeur. Un tel contexte est propice à l'apparition de malentendus linguistiques et culturels. Ce sont alors les stéréotypes qui comblent le déficit de connaissance : le travailleur social émet inconsciemment un jugement basé sur des préjugés plutôt que sur des informations correctes sur ce cas particulier. Une telle dynamique donne naissance à des généralisations qui poussent par exemple à considérer automatiquement la femme comme la victime et l'homme comme le coupable dans une affaire de divorce, ce qui a bien sûr des répercussions sur la médiation et l'accompagnement qui sont assurés par les services d'aide.

On constate aussi une fréquente méconnaissance entre les différents intervenants : la police, le CPAS, les avocats, les refuges, les ONG et les organisations de migrants sont tous des acteurs qui peuvent intervenir, mais qui ne connaissent pas suffisamment le rôle et les limites des autres parties concernées. Dès lors, on ne sait pas clairement ce que chacun est en droit d'attendre de l'autre. Il arrive aussi qu'une collaboration constructive soit rendue plus difficile parce que plusieurs de ces acteurs sont en concurrence entre eux.

1.6. Une relation d'aide difficile

Cette combinaison d'éléments rend particulièrement complexe la relation entre l'aidant et l'aidé. Ils se parlent en se référant à des contextes tellement différents qu'il faut du temps pour comprendre réellement en quoi consiste la demande d'aide, expliquer les possibilités dans le cadre législatif existant et trouver une solution constructive. Or, le temps et les moyens sont généralement trop limités pour pouvoir apporter, à côté de l'aide médicale, économique et juridique la plus urgente, le soutien émotionnel indispensable pour aider les demandeurs à surmonter le processus de séparation et pour chercher le meilleur arrangement possible – en particulier pour les enfants – afin qu'ils puissent construire une vie nouvelle. À cela s'ajoutent aussi les limites de l'aide : certains demandeurs ne peuvent tout simplement pas être aidés dans le cadre légal existant. C'est une frustration, tant pour l'aidant que pour l'aidé.

2. LES PISTES D'ACTION : QU'EST- CE QUE LES ORGANISATIONS PEUVENT FAIRE ?

Les organisations qui ont pu bénéficier d'un soutien financier de la FRB pour travailler sur la problématique du divorce et de la migration se sont réunies à plusieurs reprises afin d'échanger des connaissances et des expériences. Ces rencontres ont été extrêmement enrichissantes et ont permis de formuler un certain nombre de pistes concrètes pour les organisations de terrain.

2.1. Prévention: mieux vaut prévenir que guérir

Plusieurs facteurs de complexité peuvent se combiner dans un contexte migratoire: des différences culturelles et sociales, une dépendance juridique et économique... Les conjoints peuvent avoir des conceptions et des attentes très éloignées quant à leur relation et au mariage. Le meilleur remède à cela est la prévention: l'information, la sensibilisation et la médiation.

Informez les jeunes sur les risques des mariages précoces ou précipités

Le Réseau Mariage et Migration regroupe seize associations bruxelloises autour de la problématique des mariages en contexte de migration et propose des formations, des outils et des publications, dont la brochure de sensibilisation 'Temps des vacances: temps de mariage?' publiée voici quelques années par la Fondation Roi Baudouin - voir www.mariagemigration.org ou www.kbs-frb.be.

La version néerlandophone de cette brochure ('Vakantietijd: huwelijktijd?') peut être téléchargée sur le site de la Fondation Roi Baudouin: www.kbs-frb.be.

Dans ce contexte, la prévention consiste moins à éviter des divorces qu'à éviter des divorces problématiques. Il existe aujourd'hui dans la société belge un large éventail de moyens permettant à un couple de se séparer pacifiquement et aux anciens conjoints de nouer une relation constructive après le divorce pour assumer ensemble l'éducation et la responsabilité des enfants. Les diverses communautés immigrées présentes dans notre pays commencent elles aussi, lentement mais sûrement, à expérimenter ces possibilités. Par ailleurs, il y a aussi des flux constants de nouveaux arrivants, qui découvrent chaque fois cette société et qui ont besoin d'avoir des informations correctes.

Sur quoi l'information et la sensibilisation doivent-elles porter ?

- sur les droits et les devoirs des conjoints en Belgique en ce qui concerne le mariage mais aussi le divorce ;
- sur les différences juridiques avec les autres pays et les conséquences éventuelles d'un mariage ou d'une séparation à l'étranger ;
- sur tous les services d'aide existants auxquels on peut faire appel ;
- sur les possibilités de médiation conjugale afin de contribuer à la résolution des problèmes ;
- sur les possibilités de médiation en cas de divorce et sur les différents modèles de coparentalité ;
- sur les problèmes et les conséquences qui peuvent résulter de certaines décisions ;
- sur l'impact différent qu'un divorce peut avoir sur les hommes et sur les femmes.

Où et quand informer et sensibiliser ?

En principe, il n'est jamais trop tôt pour le faire : on peut informer et sensibiliser des jeunes de toute origine culturelle aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de l'école. Lorsque des migrants viennent en Belgique en vue de se marier, une information de base pourrait déjà leur être fournie dans le pays d'origine. Mais des cours de langue et d'intégration sont aussi des occasions idéales pour transmettre ces informations de base sur la manière dont se développent les relations affectives, sur les problèmes conjugaux, la médiation et le divorce. Il est important que ces informations soient aisément accessibles partout. Si on attend que des problèmes surgissent, c'est souvent trop tard : le fait de revenir à la maison avec un petit dépliant peut déjà être ressenti comme une menace. C'est pourquoi les organisations de terrain plaident pour que ces informations soient disponibles dans des lieux de passage : des services publics, des médecins généralistes, des sections locales de l'ONE, des organisations de planning familial, etc.

Comment ces informations doivent-elles être mises à la disposition du public ?

Il est tout aussi important que les informations soient disponibles dans le plus grand nombre possible de langues et soient formulées de manière aussi accessible que possible. Elles ne doivent pas être trop techniques, mais au contraire très concrètes : que peut-on faire ? Où trouver de l'aide ? Il s'agit, tout en fournissant des données correctes, de simplifier une matière complexe à destination du public le plus large possible : les personnes non francophones et peu qualifiées doivent également pouvoir lire et comprendre ces informations.

Des informations de base dans un langage simple

La brochure 'Divorce : prendre un nouveau départ' publiée par La Voix des Femmes, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, fournit une information claire, précise et accessible aux femmes primo-arrivantes qui risquent de perdre leur droit de séjour en Belgique à cause d'une procédure de divorce. La brochure peut aider ces femmes dans les démarches administratives, juridiques et sociales sur ce thème et les orienter vers des relais adéquats. La brochure est rédigée en cinq langues (français, arabe, turc, espagnol et anglais).

La brochure peut être téléchargée sur le site de la Voix des Femmes : www.lavoixdesfemmes.org.

Quand on parle d'information, on pense spontanément à des supports imprimés. Mais il y a bien d'autres canaux que les organisations de terrain exploitent de manière créative : le théâtre, des moyens audiovisuels comme la radio et la vidéo, des sites internet, des soirées de discussion dans des maisons de quartier et des organisations locales où il est possible d'aborder des sujets sensibles... L'avantage de ces canaux est qu'ils peuvent aussi exercer une action de sensibilisation grâce au contact humain et à la dimension personnelle des témoignages. De plus, ils permettent aussi de toucher les personnes analphabètes, un public qu'il ne faut pas perdre de vue.

Tuppercare : aller informer les gens chez eux

Dans le cadre de son projet 'Tuppercare', la Ville d'Anvers forme des bénévoles pour en faire des conseillers sociaux. Ceux-ci vont informer des Anversois défavorisés d'origine belge et étrangère sur toute une série de sujets : enseignement, éducation, grand âge, loisirs, économies d'énergie, santé... Les conseillers sociaux se rendent pour cela au domicile des gens et abordent ces thèmes dans un climat de confiance. Les séances d'information se font dans la langue des participants ou dans un néerlandais simplifié. Stad Antwerpen, Sociale Zaken – Team participatie en bemiddeling - Tél : 03-294 12 27.

2.2. Adapter l'aide au public visé

Faire connaître de manière adéquate auprès du public cible tous les services d'aide existants est déjà un pas dans la bonne direction. Mais on peut aussi améliorer ces services eux-mêmes afin de mieux répondre aux situations et aux besoins spécifiques des différents publics concernés. Ceux-ci se trouvent dans une situation très complexe, leurs demandes sont souvent indirectes (elles portent par exemple sur des questions de santé plutôt que sur des problèmes relationnels) et très variées. Il faut **du temps, de l'empathie et une bonne collaboration avec d'autres services et organisations** pour nouer une relation d'aide constructive. De plus, il est essentiel d'avoir toujours à l'esprit que, même dans des circonstances difficiles, un processus d'aide doit toujours viser à renforcer à terme l'autonomie de la personne en demande : il ne faut pas lui enlever sa capacité d'action.

Il importe également de laisser du **temps** au processus d'aide : l'intervenant-e doit souvent faire preuve de patience, respecter le rythme des demandes d'aide et résister à la tentation de proposer tout de suite une solution toute faite. Il faut du temps pour que la relation permette de nouer des liens de confiance et d'approfondir la demande d'aide.

Le processus doit laisser une place au contexte culturel et religieux des publics visés. Certes, on ne peut pas attendre d'un-e intervenant-e qu'il ou elle connaisse tous les usages de toutes les sous-communautés culturelles, ni du personnel d'organisations laïques qu'il apporte des réponses à des questions religieuses. Mais cela ne signifie pas que les intervenants ne puissent rien faire de ces demandes culturelles et religieuses : ils peuvent travailler consciemment à leurs **compétences interculturelles**. Leur tâche consiste sans doute moins à fournir eux-mêmes des réponses aux questions culturelles et religieuses qu'à permettre à ces éléments d'être présents – et donc à reconnaître qu'ils sont importants pour la personne aidée. Ce n'est pas à l'intervenant-e d'émettre un

jugement. Il convient plutôt de poser les bonnes questions pour clarifier l'enjeu réel avec la personne. Si la question est formulée clairement, celle-ci pourra sans doute trouver elle-même une partie de la solution ou, si nécessaire, elle pourra être orientée vers d'autres acteurs où elle pourra trouver une réponse (par exemple dans des groupes d'entraide, des groupes de discussion...). Il est donc important que les services d'aide investissent dans une approche qui tient compte de la dimension culturelle. Les intervenants sociaux peuvent suivre des formations afin d'acquérir certaines connaissances de base sur les éléments culturels qui touchent au mariage et au divorce. L'équipe pourra ensuite élaborer sa propre vision et sa propre approche en discutant de ces demandes d'aide. Elle peut opter pour des formes de collaboration, de mise en réseau et d'échanges avec d'autres acteurs locaux qui ont peut-être plus d'expérience dans le domaine et une meilleure connaissance de certains publics...

En même temps, il peut être utile de renforcer la **diversité de l'équipe elle-même**. L'intervenant-e social-e ne doit pas nécessairement avoir les mêmes références culturelles que la personne qui consulte ou demande de l'aide pour pouvoir nouer une relation constructive. C'est même parfois une position où il lui est plus difficile de se montrer objectif et impartial en raison de l'attente tacite du demandeur, qui peut penser qu'à cause du lien culturel qui les unit, l'intervenant-e prendra forcément parti pour lui ou pour elle. Mais la présence de personnes n'ayant pas la même origine culturelle et religieuse enrichit l'équipe et lui permet d'avoir une expérience plus variée. Une équipe diversifiée sera en mesure d'analyser un même cas sous des angles différents et donc de réduire l'influence des stéréotypes. Constituer une équipe sensible à la dimension culturelle est sans nul doute un défi et un processus d'apprentissage permanent pour chaque organisation.

Aucun acteur, aucune organisation ne peut résoudre seul toutes les questions, qu'elles soient d'ordre émotionnel, social, culturel et/ou religieux, économique, juridique... Comme ces questions sont multiples, il est primordial de **collaborer étroitement avec d'autres services et organisations** et, si nécessaire, d'orienter le demandeur vers ces partenaires.

2.3. Développer des réseaux locaux pour collaborer plus efficacement avec d'autres acteurs locaux

Il est inutile de démontrer que tous les acteurs de terrain ont intérêt à se connaître pour pouvoir collaborer plus efficacement, bien orienter les demandeurs vers le partenaire le plus adéquat et mieux répondre aux besoins du public cible. Les services communaux et les juges de paix sont des acteurs locaux très importants que les services d'aide doivent connaître et avec lesquels ils doivent collaborer. Cette connaissance mutuelle revêt plusieurs dimensions :

- les acteurs doivent connaître leur fonction respective dans tout le processus d'aide ainsi que les limites de celle-ci : qu'est-on en droit d'attendre de l'autre ou pas ?
- les acteurs doivent aussi avoir une connaissance minimale de leur fonctionnement respectif afin de pouvoir orienter de la manière la plus adéquate et dans des conditions aussi correctes que possible un public déjà fragilisé ; cette orientation doit se faire de manière 'chaleureuse', en accompagnant au besoin la personne jusqu'au nouveau service, afin d'éviter qu'elle ne décroche en cours de route ;
- cette connaissance mutuelle doit de préférence se faire de manière active et être régulièrement mise à jour. Qui travaille avec les enfants ? Qui est sensible aux problèmes auxquels se heurtent les hommes ? Quels acteurs disposent d'interprètes compétents ?

- il est aussi préférable que ce soient des personnes de contact au sein des différentes organisations qui apprennent à se connaître et pas seulement les organisations en tant que telles : les réseaux personnels produisent souvent beaucoup plus vite de bons résultats.

Projet pilote CO3 : une autre approche des violences intrafamiliales

Le projet pilote CO3 à Anvers est en train d'expérimenter une manière novatrice d'aborder les violences intrafamiliales : en réunissant les différents acteurs concernés autour d'un même dossier. CO3 signifie 'Cliëntcentrale Organisatie met drie partners'. Le chiffre trois renvoie à trois secteurs : police et justice, aide, autorités locales. Cette 'approche en chaîne' veut faire cesser les violences intrafamiliales, empêcher les récidives et mieux protéger les victimes potentielles. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le rapport d'activité 2011 du service Welzijn en Gezondheid de la province d'Anvers.

http://www.provant.be/binaries/Activiteitenverslag_DWG_tg_tcm7-158433.pdf

2.4. Divorce et migration : une affaire de femmes et d'hommes

L'étude préliminaire a très clairement mis en évidence que les questions de divorce dans un contexte migratoire étaient généralement envisagées sous l'angle de la femme. Cette vision stéréotypée a pour effet qu'on a trop souvent tendance à attribuer automatiquement à l'homme un rôle de responsable et à la femme un statut de victime. Le demandeur lui-même peut avoir des stéréotypes liés au genre qui influencent sa perception de la situation. Cela explique par exemple pourquoi les victimes masculines ont parfois tendance à dissimuler leur condition de victime. Les organisations reconnaissent ce problème et ont pris conscience, au fil des interventions, de leurs propres lacunes dans ce domaine.

Neutraliser l'influence des stéréotypes liés au genre est donc une mission importante dans la situation d'aide :

- d'une part, il faut être beaucoup plus attentif dans toutes les situations à l'autre version (souvent la version masculine) des faits ;
- d'autre part, il faut probablement prendre des initiatives qui s'adressent spécifiquement aux hommes afin de faire émerger et d'apprendre à mieux gérer des situations et des aspects des processus de divorce auxquels nous risquons de rester aveugles (les hommes victimes ou poussés par le contexte dans un rôle de responsable) ;
- de manière générale, tous les acteurs doivent être davantage conscients qu'il y a toujours deux versions des faits dans un divorce problématique, sinon l'intervention risque de renforcer l'impression, qui prédomine souvent aujourd'hui, de partialité des services d'aide en Belgique.

2.5. Les enfants et la parentalité après le divorce

Le bien-être des enfants est toujours un point sensible dans un divorce. Les parents sont très préoccupés par l'effet que leur séparation aura sur leurs enfants. Les services d'aide peuvent exploiter

positivement cette inquiétude en rassurant les parents et en cherchant à élaborer avec eux les meilleures modalités possibles pour eux deux et pour les enfants eux-mêmes. Le modèle de coparentalité pourrait être davantage mis en avant que ce n'est le cas actuellement. Certes, la coparentalité se heurte encore à des tabous dans un certain nombre de communautés et c'est une formule qui, de toute manière, est encore très méconnue. Mais rien n'empêche d'engager à tout le moins un dialogue avec les parents sur la manière dont ils voient l'avenir pour leurs enfants et sur toutes les possibilités existantes. Des personnes-relais (voir ci-dessous) pourraient jouer un rôle positif à cet égard en diffusant des informations sur la coparentalité dans leur propre communauté.

2.6. Jeter des ponts entre les intervenants et les usagers

Les figures-relais sont des personnes de contact issues des communautés ciblées – ou ayant au moins un vécu suffisamment semblable pour que ces groupes puissent se reconnaître en elles – et qui, grâce à la position qu'elles occupent dans ces diverses communautés, à leur relative notoriété et à leur connaissance du contexte belge, **peuvent jeter un pont entre le contexte spécifique du demandeur et les services d'aide.**

Ces figures-relais peuvent en quelque sorte **faire office d'interprètes culturels entre les personnes en demande d'aide et les intervenants sociaux** et contribuer à établir une relation d'aide individuelle : les personnes confrontées à une difficulté peuvent faire appel aux figures-relais pour s'y retrouver entre les différents services d'aide tandis que les intervenants peuvent s'adresser à elles pour mieux comprendre une demande d'aide et 'négocier' une solution adaptée.

Les figures-relais peuvent aussi **exercer une fonction de sensibilisation vis-à-vis de leur communauté** : elles peuvent aider à déconstruire certains mythes et à donner une image plus correcte du divorce et de tout ce qu'il implique.

Elles peuvent avoir un statut formel (en étant employées dans une organisation) ou informel (comme bénévoles). Mais on ne devient pas une figure-relais du jour au lendemain et on doit pouvoir conserver une distance et une indépendance pour rester crédible. Une figure-relais – en particulier si elle est bénévole – a donc besoin aussi d'une certaine **formation, de coaching et d'intervision et d'un suivi adéquat** pour pouvoir se situer dans un cadre clair et apprendre à connaître ses limites ainsi que l'impact que peut avoir son action.

C'est nécessaire afin de garantir la qualité de leurs interventions et de ne pas entraver l'autonomie d'action des demandeurs d'aide (par exemple en faisant une traduction orientée de leur situation vis-à-vis des services d'aide). Il convient aussi de réfléchir à la relation entre la figure-relais et l'interprète : la première peut soutenir le demandeur dans sa prise de conscience d'une situation et lui donner des pistes pour en sortir ; le second peut aussi informer, mais doit en principe faire une traduction aussi neutre que possible. Il est fréquent qu'une figure-relais soit amenée à combiner les deux rôles. Elle doit alors pouvoir les distinguer clairement.

2.7. Développer des réseaux larges pour tirer des enseignements auprès d'autres organisations

Les organisations et les personnes qui travaillent dans leur cadre ont de temps en temps besoin de réfléchir à leur propre mode de fonctionnement et de puiser de l'inspiration ailleurs. Cela peut se faire en développant de larges réseaux avec d'autres acteurs et organisations, avec lesquels on ne collabore pas nécessairement pour résoudre des problèmes quotidiens mais chez qui on peut aller jeter un coup d'œil pour permettre des apprentissages réciproques. Ainsi, il peut être enrichissant pour des intervenants sociaux de s'intéresser à la manière dont on travaille avec leurs publics cibles dans d'autres circonstances. Les interventions qui ont été organisées dans le cadre de l'appel à projets 'Divorce en terre d'exil' ont été citées comme un bon exemple d'une large mise en réseau.

3. RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES RESPONSABLES POLITIQUES

Les organisations demandent au pouvoir politique qu'il soit attentif à un certain nombre de choses. Le pouvoir politique peut jouer un rôle important dans la problématique du divorce et de la migration, en remédiant de manière directe à certaines difficultés, mais aussi, de manière indirecte, en incitant tous les acteurs du secteur de l'aide sociale à être attentif aux aspects que nous avons mentionnés.

Information et sensibilisation

Les autorités publiques peuvent stimuler activement la réalisation et la diffusion de matériel d'information et de sensibilisation adapté à un public diversifié : depuis des jeunes d'origine étrangère encore aux études jusqu'aux nouveaux arrivants en passant par les différentes communautés immigrées.

Aux yeux de tous les acteurs concernés, le modèle de cours d'intégration en vigueur du côté néerlandophone est un très bon exemple d'intégration et de prévention, qui mérite d'être reproduit dans les autres Régions du pays, ce qui est en cours actuellement.

Un espace pour le dialogue

Les autorités publiques peuvent, en recourant à diverses formes de subsides, accorder aux communautés immigrées présentes en Belgique des moyens et du temps pour pouvoir discuter de questions telles que les relations affectives, le mariage, le divorce et la coparentalité et pour les 'traduire' en fonction de leur propre contexte culturel (et religieux). De telles initiatives rencontrent un grand succès dans ces communautés, mais ont du mal à trouver un financement.

En outre, il faut prévoir des moyens suffisants pour pouvoir réaliser les indispensables recherches pratiques sur les aspects de cette problématique qui ont été trop peu mis en lumière jusqu'ici : l'impact d'un divorce sur les enfants dans un contexte migratoire, les possibilités de coparentalité, la vision masculine du problème, etc.

Remédier aux lacunes dans l'application de la loi

Les conjoints qui sont venus ici dans le cadre d'un mariage et qui veulent se séparer de leur partenaire parce qu'ils sont victimes de violences intrafamiliales ont toutes les peines du monde à faire reconnaître officiellement ce motif de divorce et à conserver ainsi leur droit de séjour. L'application de la loi peut sans nul doute être assouplie et améliorée. On pourrait mieux informer et sensibiliser les acteurs du monde judiciaire aux différentes formes de violence et simplifier la

charge de preuve pour les victimes de violences intrafamiliales. Il faut aussi étendre les possibilités d'accueil pour les victimes sans papiers.

Encadrer et former des personnes-relais

Nous avons besoin de figures-relais, issues des différentes communautés, qui peuvent être engagées dans les organisations et services existants et y jouer un rôle important. Mais il convient aussi de mieux encadrer et former les bénévoles qui exercent déjà cette fonction de manière informelle. Les pouvoirs publics peuvent y contribuer en octroyant un statut adéquat à ces personnes-relais, en finançant des formations qui leur sont destinées, en leur assurant un accompagnement et en reconnaissant la plus-value qu'elles apportent.

Stimuler la diversité dans les équipes des services d'aide

Nous entendons deux choses par là : d'une part, il est important que la composition des équipes elles-mêmes soit plus diversifiée que ce n'est le cas aujourd'hui. La présence de personnes qui ont une autre origine enrichira et renforcera l'équipe si celle-ci leur donne une place positive dans son fonctionnement.

D'autre part, il s'agit aussi de développer au sein des équipes une approche qui tient compte de toute la diversité humaine : les différences culturelles, de genre, d'âge, de classe sociale...

Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle en attirant l'attention sur cet aspect, en stimulant des initiatives novatrices et des formations et en faisant de la diversité au sein des services d'aide un objectif important à atteindre.

Stimuler le travail en réseau, les échanges et la coopération

Lors de l'appel à projet 'Divorce en terre d'exil', la mise en réseau et les échanges entre les différentes organisations ont montré à quel point il était important, pour la qualité des services, de pouvoir faire des apprentissages communs et de coopérer pour trouver la meilleure solution possible dans des situations difficiles. Les acteurs locaux doivent apprendre à mieux se connaître et à collaborer de manière plus efficace en se réunissant autour de dossiers d'usagers communs afin que l'aide se fasse davantage en fonction de l'utilisateur que selon la logique de tel ou tel service. Mais des réseaux plus larges sont aussi nécessaires pour pouvoir tirer des enseignements des erreurs réciproques et des bonnes pratiques de chacun. La collaboration entre les organisations peut par exemple être un critère de subsidiarité. Mais il est aussi urgent de stimuler la collaboration et les échanges par-delà les frontières régionales. L'ouverture à d'autres cultures commence par une ouverture à la culture de l'autre côté de la frontière linguistique : les échanges entre les projets francophones et flamands dans le cadre de cet appel en sont une belle illustration!

4. PROJETS SOUTENUS

4. 1. Turkish Lady

Etre bru en terre d'exil, groupe de parole et brochure de sensibilisation

Quel était l'objectif général du projet?

L'objectif était de dresser un état des lieux face à une situation qui nous paraissait de plus en plus alarmante, à savoir le nombre sans cesse croissant de divorces en général, et plus particulièrement au sein de la communauté turque en Belgique. Pour pouvoir agir autour de cette problématique et apporter une aide adéquate, il nous fallait identifier les causes de ce phénomène et comprendre les réalités de l'intérieur : connaître le parcours migratoire, affectif et personnel des conjoints qui divorcent, écouter leurs difficultés mais aussi valoriser leurs expériences et leurs propositions pour aider d'autres personnes en difficulté.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet?

Un petit groupe de parole a rassemblé cinq femmes turques divorcées de 28 à 43 ans, vivant à Bruxelles depuis plus ou moins longtemps. Les rencontres ont été animées par un psychologue turcophone afin que les participantes puissent s'exprimer dans leur langue maternelle. Leurs témoignages ont inspiré un rapport, disponible en turc et en français, qui est destiné à informer et à sensibiliser d'autres femmes qui connaissent – ou qui risquent de connaître – une situation semblable.

Quels résultats avez-vous obtenus avec le projet?

Ce sont les femmes du groupe de parole elles-mêmes qui ont voulu que leurs récits soient rendus publics (mais de manière anonyme) afin de sensibiliser des jeunes et des familles à la problématique du mariage et de l'immigration en Belgique et en Turquie. Elles souhaitent aussi que ce rapport soit diffusé auprès de responsables politiques et institutionnels pour qu'ils prennent connaissance des difficultés que les femmes migrantes peuvent rencontrer dans leur vie familiale et conjugale. La brochure a été imprimée à 1000 exemplaires et est distribuée à l'association ou lors de différents événements. Nous avons également pu affiner nos liens avec des structures vers lesquelles nous dirigeons des femmes depuis quelques années déjà.

Qu'avez-vous appris au cours du projet?

Cela nous a tout d'abord appris à connaître la réalité du quotidien de certaines femmes qui ont quitté leur pays dans l'espoir d'une vie

meilleure. Nous avons pu constater que plusieurs d'entre elles avaient été victimes de diverses formes de violences, tant physique que psychologique. Nous avons également appris qu'il n'était pas facile pour certaines femmes de faire part de leur histoire. Cela est parfois dû à la pression de leur entourage, parfois à leur manque de confiance en elles. Ce qui est certain, c'est qu'elles veulent réellement un changement ! Elles veulent se faire entendre par tous les publics. Elles ne veulent plus que de telles situations se reproduisent. Elles veulent informer les autorités de l'arrière du décor de ce mariage migratoire.

Personne de contact:

Sümevra KOCA, responsable des projets

Turkish Lady

Chaussée de Louvain 200 à 1210 Saint-Josse-Ten-Noode

Website: www.turkishlady.com

Tél: 02-219 89 39 - 0488-27 11 72

E-mail: turkish_L@hotmail.com

4.2. Association pour le droit des étrangers (ADDE) en collaboration avec le Planning Josaphat et le CBAI

Divorce en terre d'exil: la séparation et le divorce dans un contexte migratoire. Approche juridique et psycho-sociale, brochure d'information et d'orientation à destination des personnes migrantes et des travailleurs de terrain

Quel était l'objectif général du projet?

Il n'existait pas, en Belgique francophone, d'ouvrage exhaustif contenant des informations d'ordre juridique et psychosocial sur la matière du divorce, de la séparation, de l'hébergement des enfants et de la liquidation du régime matrimonial en droit international privé. Pourtant, la crise conjugale fragilise par nature toute personne qui y est confrontée. Et lorsque la séparation s'inscrit dans le contexte migratoire, cette fragilisation peut devenir insurmontable: non seulement parce que le système social et juridique est souvent mal connu, mais aussi parce que le caractère international de la séparation complique encore la gestion du litige, éventuellement par voie judiciaire. L'accès à une information aussi claire et complète que possible était donc une nécessité incontournable.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet?

Une brochure de 94 pages a été éditée et répond de façon claire et concise à toutes les questions qui se posent en cas de séparation: accueil d'urgence, violences conjugales, procédure de divorce (notamment en droit international), hébergement des enfants, autorité parentale et obligations alimentaires, gestion des biens communs (en Belgique et à l'étranger), risques en matière de droit de séjour... La brochure a été élaborée grâce à une collaboration entre trois services: l'ADDE, le CBAI et le Planning Josaphat. Une artiste a réalisé des illustrations afin de donner une dimension humaine à l'ouvrage et de permettre à chacun de percevoir, au-delà du texte, des reflets d'histoires vécues. Enfin, la brochure a été relue par des bénévoles actifs au sein du CBAI qui ont vécu des situations de crise conjugale dans un contexte migratoire.

Quels résultats avez-vous obtenus avec le projet?

Cette brochure a été présentée au public concerné au cours d'animations organisées par des associations de première ligne. Elle est également distribuée à toute personne qui en fait la demande, ainsi que lors des consultations juridiques qui traitent de ce problème. À cause de la complexité de la problématique, la brochure n'est pas toujours accessible à une personne migrante précarisée qui n'a aucune connaissance de l'ordre juridique belge ou étranger, mais elle peut faire l'objet d'une lecture accompagnée. En cela, le projet participe à un processus de coproduction, dans la mesure où il propose au public concerné un outil pédagogique à consulter à plusieurs: bénéficiaires, membre de la famille, proche, personnes-ressources...

Qu'avez-vous appris au cours du projet?

L'approche pluridisciplinaire a permis d'appréhender la matière sous différents angles de vue.

La brochure est disponible en format PDF sur le site de l'ADDE: www.adde.be.

Personne de contact:

Bruno Langhendries, juriste

Association pour le droit des étrangers

rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles

Website: www.adde.be

Tél: 02-227 42 47 - 0495-27 46 06

E-mail: bruno.langhendries@adde.be

4.3. La Voix des Femmes

Divorce: prendre un nouveau départ, brochure à destination des femmes primo-arrivantes

Quel était l'objectif général du projet?

La procédure de divorce est complexe pour des femmes migrantes qui ne maîtrisent pas la langue du pays d'accueil. De plus, un divorce peut avoir de graves conséquences sur leur séjour. Avec la brochure 'Divorce: prendre un nouveau départ', nous voulons fournir une information claire, précise et accessible aux femmes primo-arrivantes qui risquent de perdre leur droit de séjour en Belgique à cause d'une procédure de divorce, aider ces femmes dans les démarches administratives, juridiques et sociales sur ce thème et les orienter vers des relais adéquats. La brochure est rédigée en cinq langues (français, arabe, turc, espagnol et anglais) afin de toucher les femmes qui ne parlent pas la langue du pays d'accueil. Elle est distribuée dans des lieux clés (services administratifs, associations, communes...).

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet?

Pour l'élaboration de la brochure, l'assistante sociale a travaillé avec les formatrices afin d'utiliser un langage accessible et approprié aux besoins des femmes. Le texte a été présenté à quatre groupes de femmes. Ce test a permis d'apporter à la brochure les ajustements nécessaires et d'avoir une réaction des femmes sur le sujet.

Quels résultats avez-vous obtenus avec le projet ?

La brochure a été tirée à 3000 exemplaires, qui ont été distribués dans les communes de Bruxelles-Capitale (services d'état civil et services des étrangers), les CPAS, différentes associations en réseau (Mariage et Migration, plannings familiaux, services de police, concertation sociale de Saint-Josse, consulats). Ces brochures partent vite car nous avons de nombreuses demandes d'associations qui désirent la distribuer ou qui demandent des exemplaires supplémentaires. La brochure est également utilisée comme outil de soutien avec les femmes qui se présentent au service social pour un divorce. Les réactions sont très positives et les femmes primo-arrivantes qui ne savent pas encore utiliser la langue du pays d'accueil sont heureuses de trouver une information accessible dans leur langue maternelle.

Qu'avez-vous appris au cours du projet ?

Les principaux enseignements du projet sont : la méconnaissance des procédures de divorce en Belgique par les femmes migrantes ; l'importance de connaître la loi en la matière afin de se protéger des conséquences sur le séjour, la garde des enfants ; l'intérêt de diffuser l'information dans les langues maternelles pour optimiser le travail social avec les femmes ; et surtout la grande fragilité de la situation des femmes primo-arrivantes, qui sont victimes de violence et dont le séjour est souvent lié au mariage. En effet, elles risquent de perdre le droit de séjour si elles divorcent dans les trois ans sans avoir de travail et sans avoir les moyens de subvenir seules à leurs besoins. Beaucoup d'entre elles restent alors dans une situation de violence conjugale. Nous avons constaté lors des interventions avec les autres projets que les pratiques de médiation ne sont pas beaucoup utilisées avec ce public.

Personne de contact :

Maria Miguel Sierra, directrice - Denise Costa, assistante sociale

La Voix des Femmes

rue de l'Alliance 20 à 1210 Saint-Josse-Ten-Noode

Website: www.lavoixdesfemmes.org

Tél: 02-218 77 87 - 0497-10 92 92

E-mail: maria@lavoixdesfemmes.org - denise@lavoixdesfemmes.org

4.4. CEDS - Centre d'Etudes et de Documentations Sociales

Et après ?, outil d'information pour professionnels et personnes migrantes

Quel était l'objectif général du projet ?

A la suite de contacts que nous avons eus avec des associations de terrain, nous avons voulu créer un outil permettant de répondre aux questions juridiques, sociales et familiales que se posent les personnes d'origine étrangère divorcées ou en instance de divorce. Le but était de rassembler en un seul outil tous les domaines qui touchent au divorce et surtout à l'après-divorce : non seulement les droits et les devoirs des personnes, mais aussi les aspects familiaux, surtout si des enfants sont concernés, et toutes les conséquences sur la vie pratique lorsqu'une personne se retrouve seule. Le projet était donc destiné en priorité aux professionnels qui travaillent avec ce public, afin qu'ils puissent

donner des informations claires et cohérentes aux personnes qui viennent les consulter. Mais nous avons aussi voulu qu'il puisse être directement utile aux migrants eux-mêmes.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet?

Pour cela, nous avons créé un double outil : d'une part, un livret, traduit dans les principales langues des migrants de la région liégeoise (français, anglais, allemand, arabe, turc, russe, albanais), et d'autre part une série de cartes plastifiées en couleur qui traitent des différents thèmes. Lors de l'entretien, le professionnel peut utiliser ces cartes afin d'aborder les questions de manière plus ludique et interactive. La personne peut ensuite retourner chez elle en emportant le livret, qui reprend toutes les questions discutées pendant l'entretien. Nous avons réalisé 200 séries de cartes et les livrets ont été tirés à 1000 exemplaires dans chaque langue.

Qu'avez-vous appris au cours du projet?

Nous avons appris à mieux connaître le réseau associatif (liégeois mais aussi francophone) et les réalités du terrain. C'est grâce aux suggestions concrètes de nos partenaires que nous avons imaginé d'utiliser le système des cartes de couleur plutôt que de nous limiter à un simple document écrit et de faire plutôt de celui-ci une trace que la personne peut conserver après l'entretien.

Personne de contact :

Laura Rusalen, attachée - Bernard Pourveur, administrateur

Centre d'Etudes et de Documentations Sociales

Place de la République française 1 à 4000 Liège

Tél: 04-237 93 06 ou 07

E-mail: laura.rusalen@provincedeliege.be - maryline.muytens@provincedeliege.be

4.5. Centre Familial Belgo-Immigré

Divorce en terre d'exil: choix de femmes migrantes, un service d'accueil spécifique pour femmes migrantes

Quel était l'objectif général du projet?

Nous sommes partis du constat que 30% des usagers du service social, migrants ou immigrés, exprimaient un désir de séparation ou de divorce dans leur couple. D'autres avaient déjà entamé des démarches. Notre but était de développer un service social spécifique sur rendez-vous pour accompagner ces personnes – principalement des femmes – dans cette démarche identitaire. En effet, pour beaucoup, cette rupture est d'autant plus problématique qu'il s'agit de femmes issues de la tradition arabo-musulmane qui s'accommodent tant bien que mal de cette rupture permise par la modernité. L'objectif plus général était de sensibiliser le réseau associatif à cette problématique.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet?

- Service d'accueil spécifique pour un public de femmes migrantes ayant exprimé un désir de séparation ou de divorce: 35 femmes âgées de 21 à 45 ans ont bénéficié en moyenne de 7 rendez-vous individuels, soit environ 250 rendez-vous au total.
- Développement des connaissances des femmes en matière de divorce: organisation de six ateliers citoyens sur le thème du mariage et du divorce avec séances d'information et débat en interne pour le public concerné.
- Communication: réalisation et distribution de dépliants d'information du CFBI sur ce nouveau service; édition de quelques affiches grand format; édition de cartes postales éditées dans le cadre du Parcours diversité de Saint-Gilles, annonçant une conférence que nous avons organisée le 24 novembre 2011; création d'un site internet mettant en avant notre spécificité et annonçant diverses activités du CFBI.
- Au niveau événementiel: organisation d'une conférence dans le cadre du Parcours diversité de Saint-Gilles, avec pour intervenants Reza Kazemzadeh (psychologue au SMES) et Séverine Huysmans (avocate au barreau de Bruxelles).

Quels résultats avez-vous obtenus avec le projet?

Amélioration du cadre de l'accueil, collaboration active avec de nouveaux partenaires et réactivation des liens avec des partenaires plus anciens.

Qu'avez-vous appris au cours du projet?

Aussi inconfortable que soit leur situation, ces femmes ont réussi à agir d'une manière ou d'une autre, elles ont commencé à innover, à bricoler des solutions. Face à la solitude que produisent de nombreuses ruptures, la création de lieux d'écoute peut soulager la souffrance de ces femmes, prises entre tradition et modernité. Les interventions avec les autres projets nous ont permis d'alimenter la réflexion. Nous avons confronté et partagé nos expériences sans jugement de valeur et avec beaucoup de respect. On se sent moins seul professionnellement, cela nous permet de tisser de nouveaux liens en réseau.

Personne de contact:

Latifa Lamkadem, assistante sociale

Centre Familial Belgo Immigré

rue Dethy 58 à 1060 Saint-Gilles

Tél: 02-537 28 00

E-mail: cfbi.pol@skynet.be - cfbi.karin@skynet.be

4.6. Maison de l'Amérique Latine S.E.U.L.

Golpe a golpe, réalisation d'un documentaire sur le parcours d'une femme immigrée victime des violences de son compagnon

Quel était l'objectif général du projet?

L'Espace Genre de la Maison de l'Amérique Latine accueille et accompagne des femmes et des hommes issus de l'immigration et victimes de violences conjugales, qui ne connaissent personne en Belgique

vers qui se tourner. L'objectif du projet est de créer à leur intention un outil – sous la forme d'un documentaire – qui leur présente les aides disponibles dans l'environnement juridico-social belge et les démarches grâce auxquelles il est possible de surmonter cette épreuve. Le documentaire est basé sur le parcours de quelques femmes suivies par l'Espace Genre de l'asbl. Par ailleurs, l'objectif est aussi d'informer le monde politique belge sur les manques et les vides institutionnels pour les victimes, et plus particulièrement pour celles qui sont en situation illégale.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet?

Nous avons pris contact avec des personnes victimes pour leur demander soit de témoigner face à la caméra, soit de nous autoriser à utiliser leur histoire pour le documentaire. Il s'agissait de personnes qui ont un dossier à l'Espace Genre de l'asbl et qui sont sorties du cercle de violences. Nous avons aussi demandé à différents intervenants (avocats, police, maison médicale, médiateur de la Maison de la Famille, etc.) d'intervenir dans le documentaire pour présenter leur intervention et éclairer de leur expertise différents aspects de la problématique.

Quels résultats avez-vous obtenus avec le projet?

Le documentaire est en cours de finalisation.

Qu'avez-vous appris au cours du projet?

Les personnes qui devaient témoigner se sont à plusieurs reprises désistées au dernier moment suite à des pressions de l'entourage. Nous avons donc pris beaucoup de retard. Finalement, nous leur avons demandé non plus un témoignage face à la caméra, mais l'autorisation d'utiliser leur histoire. **Deux personnes** ont déjà accepté. Cela semble donc une solution plus adaptée.

Personne de contact:

Emmeline Orban de Xivry, responsable de projets

Maison de l'Amérique Latine - Casa de America Latina S.E.U.L.

rue du Collège 27/9 à 1050 Ixelles

Website: www.america-latina.be

Tél: 02-535 93 81

E-mail: emmelineorban@gmail.com - genero@america-latina.be

4.7. Centre de planning familial Louise Michel

Divorce en terre d'exil, un premier pas vers l'émancipation, groupe de parole pour personnes migrantes et travail de réflexion entre professionnels

Quel était l'objectif général du projet?

Notre pratique professionnelle nous fait rencontrer énormément de personnes migrantes, arrivées sur le territoire belge par regroupement familial, qui souhaitent entamer une procédure de divorce mais qui risquent alors de perdre leur statut. Nous souhaitions travailler d'une manière différente avec ces migrants, hommes ou femmes, directement concernés par la problématique du divorce et de l'exil. Ce

projet voulait en plus répondre à leur vécu de façon concertée et collective par la création d'un groupe de parole afin de créer du lien, de ne plus avoir le sentiment d'être seul à vivre ce genre de situation, d'être entendu et reconnu dans sa difficulté. Nous souhaitons également réunir différents professionnels concernés par cette problématique afin d'organiser un groupe de réflexion concertée et continue qui aboutirait à un cahier de constats et de recommandations à relayer au monde politique et judiciaire.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet?

Des animations se font autour de la méthode « dire le juste et l'injuste ». Cette méthode d'animation, gérée par des comédiens, a pour but de partir de sentiments d'injustice vécus par le groupe et de porter des actions dans l'espace public. Pour que le groupe soit accessible à un maximum de personnes, des activités pour les enfants non scolarisés (0-3 ans) ont été développées en parallèle. Ces enfants impliqués dans ces situations de crise familiale ont besoin d'une attention particulière et leur bien-être ne peut que favoriser l'autonomie des parents.

Quels résultats avez-vous obtenus avec le projet?

Dans un premier temps, le groupe était stable et régulier. Les bénéficiaires accompagnés de leurs enfants ont été invités à participer au projet via le travail social individuel. Nous avons pu observer une série de difficultés dans le groupe : certaines femmes sont encore dans des procédures individuelles relativement lourdes, ce qui ne leur permet pas d'être disponibles pour un travail régulier. D'autres ont peur de rentrer dans un travail collectif en raison de l'isolement qu'elles connaissent ou de certains freins culturels. D'autres encore ont gagné en émancipation, en autonomie et ont entamé des études, une formation, un travail... ce qui n'était pas du tout envisageable auparavant. A travers le travail collectif et les difficultés rencontrées, le groupe s'est solidarisé, ce qui s'est traduit par un nivellement par le haut dans leur émancipation. Nous construisons un nouveau groupe pour donner suite au projet.

Qu'avez-vous appris au cours du projet?

Nous avons appris que les espaces de liberté sont très difficiles à conquérir, à négocier. Nous avons pu à nouveau constater la place centrale de l'enfant dans la vie de la femme, au détriment parfois de sa propre liberté. Les participantes ne se définissent que par le fait d'être mère. L'enfant leur donne leur légitimité et elles placent donc beaucoup d'espoirs dans ce dernier, qui occupe une place centrale dans l'organisation du quotidien.

Personne de contact:

Robin Blondiaux, assistant social et psychomotricien

Centre Louise Michel

rue des Bayards 45 à 4000 Liège

Tél: 04-228 05 06 - 0475-34 16 37

E-mail: louise.michel@belgacom.net

4.8. SIMA Verviers

Divorce: un droit, un choix, brochure pour personnes migrantes

Quel était l'objectif général du projet?

Il s'agissait de permettre à des femmes et à des hommes, principalement d'origine étrangère, d'avoir accès à une information de base concernant le divorce et d'entamer en toute connaissance de cause les démarches en vue d'une procédure de divorce. Au travers d'une brochure, nous avons voulu leur faire leur connaître les 'relais' pouvant les informer, les guider ou les aider dans leurs démarches. Cette brochure vise également à les sensibiliser au fait qu'ils ou elles ne sont pas obligés de subir certaines situations, qu'il existe des pistes et des lieux qui peuvent les aider.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet?

Nous avons pris contact avec différents organismes et associations pour collecter des informations concernant le divorce et les différentes procédures en Belgique et pour constituer la liste des 'relais'. Le texte de la brochure a ensuite été rédigé, puis traduit en turc, en arabe et en russe.

Quels résultats avez-vous obtenus avec le projet?

La brochure a été imprimée à 2000 exemplaires et fait l'objet d'une diffusion ciblée.

Qu'avez-vous appris au cours du projet?

Il n'est pas évident de diffuser directement la brochure auprès du public visé. En effet, certaines personnes ont peur de montrer qu'elles s'intéressent au sujet (surtout s'il y a d'autres personnes dans la pièce). Il a été difficile de décider des informations qu'il fallait ou non reprendre. En partant du principe que 'trop d'information tue l'information', nous avons finalement opté pour des informations de base, en insistant sur la nécessité de s'adresser à des personnes compétentes ou à des 'relais' et de ne rien entamer sans se renseigner. Nous devons également préciser l'objectif de la brochure auprès de certaines associations issues des communautés immigrées et leur expliquer que l'objectif n'est pas de pousser au divorce, mais bien de mieux informer les personnes qui vivent des situations difficiles.

Personne de contact:

Suna Arslan, responsable de projet

Sima Verviers

rue de la Grappe 22 à 4800 Verviers

Website: www.asblsima.be

Tél: 087-32 26 60

E-mail: suna@asblsima.be

4.9. Miroir Vagabond

Accompagnement individualisé et groupes de parole

Quel était l'objectif général du projet ?

L'objectif du projet était d'apporter une aide concrète aux migrants qui connaissent des difficultés de couple, et ce à travers trois initiatives : un accompagnement individualisé, des groupes de parole et des consultations psychologiques. Nous avons voulu articuler ce travail selon les différents temps d'un processus de divorce :

- le constat d'une vie difficile qui ne correspond plus à mes besoins et mes attentes ;
- le moment de la décision de l'arrêt de la vie affective sous la forme actuelle ;
- la séparation de fait entre les conjoints, le déménagement ;
- le divorce administratif et juridique.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet ?

- Accompagnement pratique des démarches auprès des personnes-ressources et des organes compétents. Aide à la mise en œuvre des changements (déménagements, interprétariat, planning, activation des ressources...).
- Groupes de parole : accueil de la souffrance dans le deuil de la relation de couple, sensibilisation aux dimensions administratives et juridiques des choix affectifs, au partage et à la recherche collective de solutions aux difficultés conjugales et à l'impact dans le rapport aux enfants.
- Consultations psychologiques.

Quels résultats avez-vous obtenus avec le projet ?

Les résultats sont globalement satisfaisants, avec une petite réserve au niveau des groupes de parole où il a été difficile de mobiliser les participants et de dépasser la réserve et la pudeur liées à des questions qui restent difficiles. Pour le reste, le lien avec le projet 'Reflets d'Exils' du Miroir Vagabond a permis de toucher de nombreux bénéficiaires : demandeurs d'asile, réfugiés et autres personnes issues de l'immigration.

Qu'avez-vous appris au cours du projet ?

Nous avons pu affiner notre connaissance et notre approche des publics avec lesquels nous travaillons.

Personne de contact :

Nicolas Contor, adjoint à la Direction

Le Miroir vagabond

Vieille Route de Marenne 2 à 6990 Bourdon

Website: www.miroirvagabond.be

Tél: 084-31 19 46 - 0477-81 83 59

E-mail: administration@miroirvagabond.be

4.10. CAW Metropool

Divorce et migration: une aide de qualité et sur mesure

Quel était l'objectif général du projet?

Proposer une aide sur mesure en adaptant l'offre existante afin que le contexte de la migration ainsi que les facteurs culturels et religieux puissent y trouver leur place. Nous voulons ainsi coller de plus près aux besoins de ce public et le soutenir dans la position de vulnérabilité sociale qui est la sienne.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet?

- Développement des connaissances sur le thème 'divorce et migration'.
- Echanges et mise en réseau :
 - Nous avons noué des contacts avec des organisations de migrants (Shams et la Fédération des associations marocaines). Une collaboratrice du CAW Metropool a donné une formation à l'association Shams sur les causes et l'émergence des violences intrafamiliales et sur les possibilités d'aide que l'on peut trouver à Anvers.
 - Nous avons échangé des informations sur les problèmes conjugaux et l'immigration avec le groupe de pilotage dans lequel siègent des intervenants des différentes sections des trois CAW ainsi que le représentant du réseau anversoïse 'cultuursensitieve zorg'.
- Sur la base des informations récoltées, de recherches et d'échanges, nous avons organisé trois formations pour l'équipe sur le divorce dans un contexte de migration :
 - une séance sur les aspects juridiques de cette question ;
 - une séance sur les aspects anthropologiques et religieux ;
 - un moment de dialogue entre des intervenants sociaux et des intermédiaires.

Qu'avez-vous appris au cours du projet

Aussi bien les formations que les séances d'intervision ont permis d'accroître l'expertise des intervenants sociaux des différents CAW et des secteurs apparentés, qui travaillent avec des couples ou des usagers d'origine étrangère. D'une part, les formations leur ont apporté des connaissances nouvelles sur les aspects juridiques, anthropologiques et religieux qui interviennent en cas de problèmes conjugaux dans un contexte migratoire. Nous espérons qu'ils seront ainsi plus attentifs à cette problématique et qu'ils communiqueront ouvertement à ce sujet avec les bénéficiaires. D'autre part, les échanges entre les différents intervenants ont aussi été très utiles. Chacun a pu voir qu'il se heurtait aux mêmes problèmes dans ce domaine et a pu avoir une meilleure vision du paysage anversoïse de l'aide sociale et des services qui s'occupent de cette problématique. Il y a eu des débats sur les limites à mettre à l'aide sociale.

Quelques thèmes récurrents :

- Nous devons mener davantage d'actions préventives: aujourd'hui, les migrants ne s'adressent aux services d'aide qu'après une escalade des problèmes.
- Nous devons apprendre à mieux gérer les conflits et à intégrer la dimension de genre: répartition traditionnelle des rôles, égalité hommes et femme, droits humains.
- Il serait souhaitable de sensibiliser le public à l'offre de médiation familiale.
- Il faut davantage de collaboration entre les différents intervenants.

Personne de contact :*Jacqueline Peeters, Collaborateur IFG***CAW Metropool***Grote Steenweg 169, 2600 Antwerpen-Berchem**Website: www.cawmetropool.be**Tél: 03-244 17 90**E-mail: jacqueline.peeters@cawmetropool.be***4.11. Shams vzw****Aide à des femmes d'origine étrangère engagées dans un divorce****Quel était l'objectif général du projet ?**

En raison de leur méconnaissance de la langue, les femmes d'origine étrangère se retrouvent en situation de précarité sociale. Notre public se compose principalement de femmes marocaines défavorisées de la deuxième génération issues de notre quartier. Pendant et après un divorce, elles vivent une situation très difficile parce qu'elles ignorent l'existence des différents centres de services qui sont là pour les accompagner. Nous servons d'intermédiaires et nous les accompagnons de manière intensive pendant et après la procédure de divorce. En plus de les orienter vers différents services, nous les aidons également au niveau de toute la paperasserie qu'entraîne un divorce. L'objectif du projet est de soutenir ces femmes dans leur recherche de solutions, de les renforcer en les informant de leurs droits et de les orienter dans le paysage flamand de l'aide sociale afin de les rendre plus autonomes.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet ?

Chaque lundi, nous organisons un accompagnement pour ces femmes. Nous constatons qu'un jour par semaine ne suffit pas pour les soutenir étant donné le nombre de demandes pour notre projet. À la demande des femmes, nous cherchons donc à leur consacrer plusieurs jours par semaine. Nous faisons activement appel à diverses instances spécialisées afin de pouvoir apporter une assistance optimale aux femmes dans leurs procédures de divorce : la juriste Silvja Basic de l'asbl De8, le point d'information sociale et l'avocate Suzanne Van Rossem. Le point d'information sociale nous a demandé de leur envoyer des demandeuses, mais celles-ci hésitent à y aller parce qu'elles ne parlent pas la langue.

Quels résultats avez-vous obtenus avec le projet ?

Notre objectif était de traiter 15 dossiers, mais nous sommes déjà bien au-delà, avec 35 dossiers. Nous avons l'intention de réaliser un dépliant, mais nous ne l'avons pas fait parce que le simple bouche-à-oreille nous a déjà permis de dépasser largement notre objectif. Notre nouvelle démarche a consisté à faciliter les choses pour les femmes isolées qui travaillent en faisant preuve de flexibilité et en nous adaptant aux besoins des demandeuses.

Qu'avez-vous appris au cours du projet ?

Nous n'avions pas prévu de toucher autant de femmes. La demande est très grande alors que l'offre de services est malheureusement très réduite à Anvers. Un grand atout de notre projet par rapport à

d'autres est que, comme nous partageons le même bagage culturel que nos bénéficiaires, nous pouvons mieux les accompagner. La non-reconnaissance de la culture et de la religion des femmes est une des causes des problèmes actuels.

Personne de contact :

Habiba Azimbou, volontaire, gestionnaire du projet

Shams vzw

Paul Beyesstraat 31, 2100 Antwerpen-Deurne

Tél: 03-324 19 70

E-mail: habibatarik@hotmail.com

4.12. CAW 't Verschil, afdeling Vluchthuis

Mieux se comprendre pour mieux s'entendre: toucher les femmes migrantes dans leur propre langue

Quel était l'objectif général du projet ?

Notre refuge offre une aide résidentielle en situation de crise qui est très précieuse lorsque des femmes sont victimes de violences conjugales, car cela permet aux victimes de souffler un moment, de se sentir en sécurité et de donner une place à tout ce qui s'est passé. Avec le projet 'Mieux se comprendre pour mieux s'entendre', nous voulons abattre les barrières linguistiques avec les femmes que nous accueillons afin qu'elles puissent s'informer, au même titre que les femmes belges, des règles en vigueur, de leurs droits et de leurs devoirs dans une procédure de divorce. Nous voulons ainsi lutter contre l'inégalité qui existe dès le départ, y compris par rapport à l'origine culturelle et la connaissance de la législation.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet ?

Concrètement, nous avons tout d'abord fait traduire le règlement intérieur et nous réalisons un manuel pratique en 11 langues: arabe, turc, berbère, anglais, français, espagnol, thaï, russe, slovaque, polonais et philippin. Les statistiques du refuge montrent en effet que c'est là que se situent les plus grands besoins. Ce manuel traitera des droits et des devoirs, du droit des étrangers et des aspects juridiques en cas de violence et de séparation. D'autre part, nous voulons aussi accroître les compétences de l'équipe en lui proposant une formation sur la migration et le droit des étrangers. En effet, les membres de l'équipe sont souvent confrontés à des questions sur des documents de séjour (temporaire) et sur tous les droits et devoirs qui y sont liés. On se tourne de plus en plus souvent vers eux pour avoir des conseils par rapport à cette problématique. À l'issue de cette formation, les 6 permanents et les 5 bénévoles du refuge pourront donc apporter encore un meilleur soutien par rapport aux besoins spécifiques de ce public. D'ici la fin du projet, nous voulons rassembler notre expérience dans un guide pratique afin d'ancrer durablement le projet dans notre action et de partager ces connaissances avec d'autres organisations, au sein et à l'extérieur de notre secteur.

Qu'avez-vous appris au cours du projet?

La langue est une barrière. Les documents rédigés dans la langue des femmes leur donnent confiance et permettent davantage d'ouverture. Mieux se comprendre, c'est mieux s'entendre.

Personne de contact:

Joke Vanroy, superviseur d'équipe

CAW 't Vershil

Kuringersesteenweg 439, 3511 Kermt-Kuringen

Website: www.cawtverschil.be

Tél: 011-60 69 81

E-mail: joke.vanroy@cawtverschil.be

4.13. Femma

Guide pratique pour vivre avec peu de moyens après un divorce

Quel était l'objectif général du projet?

Nous réalisons un guide en cinq langues pour des femmes de la région bruxelloise qui sont confrontées à une séparation ou à un divorce, ce qui les oblige à devoir s'en sortir avec un budget très réduit. Ce guide leur donne des suggestions pratiques sur la meilleure façon de gérer cette situation, compte tenu du risque accru de pauvreté que courent ces femmes après un divorce. La brochure comporte des conseils sur la façon de tenir un budget et les oriente vers des organisations qui peuvent les aider à le faire. Le projet nous permet aussi d'avoir une meilleure vision des besoins de deux de nos publics cibles (les femmes d'origine étrangère et les femmes isolées), d'intensifier les liens avec notre section interculturelle et de développer notre réseau d'organisations qui défendent les intérêts de ces publics cibles. Enfin, nous sensibilisons également la société à ce problème par une large diffusion de la brochure.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet?

Nous avons organisé trois groupes de discussion avec des femmes d'origine étrangère de la région bruxelloise. Nous avons ainsi pu toucher 26 femmes de profil très diversifié: depuis des femmes vivant dans la pauvreté jusqu'à d'autres appartenant à la classe moyenne. Grâce à ces échanges, nous avons pu identifier les questions et les soucis financiers qui se posent après leur divorce: de quelles informations ont-elles besoin? Dans quels domaines veulent-elles avoir des conseils pour dépenser moins? Que savent-elles de la tenue d'un budget? Quels conseils peuvent-elles elles-mêmes donner à d'autres femmes dans le même cas? Les résultats de ces discussions nous ont donné une image claire de la situation financière de ces femmes et de la réponse que nous pouvions apporter avec notre brochure.

Quels résultats avez-vous obtenus avec le projet?

À partir des discussions en groupe, nous avons conçu une brochure aisément accessible, qui contient des conseils pratiques pour s'en sortir financièrement avec un petit budget. Elle sera éditée en plusieurs

langues (néerlandais, anglais, français, arabe et turc) et nous prévoyons aussi une version électronique, en plus de la version papier.

Qu'avez-vous appris au cours du projet ?

Le projet nous a appris que les femmes d'origine étrangère qui doivent s'en sortir avec un budget réduit sont très ingénieuses pour faire des économies. Mais on constate aussi qu'il existe beaucoup de possibilités d'aide et d'informations dont elles n'ont pas connaissance ou auxquelles elles n'osent pas recourir. Ainsi, changer de fournisseur d'énergie est un très grand obstacle pour une catégorie d'entre elles alors qu'un autre groupe a osé franchir ce pas après avoir suivi la formation. Les interventions avec d'autres projets nous ont aussi appris que beaucoup d'organisations sont à la recherche de moyens pour toucher ce public. Il s'agit surtout d'apprendre à mieux le connaître afin de pouvoir élaborer un projet adapté à ses besoins. Ce qui est important aussi, c'est de passer par les bons canaux : il ne suffit pas de mettre une brochure à leur disposition, mais il faut inciter activement des organisations en contact avec ce public à utiliser la brochure.

Personne de contact :

Jeroen Lievens, collaborateur

Femma

Urbain Britsierslaan, 1030 Brussel

Website: www.femma.be

Tél: 02-246 51 02

E-mail: jeroen.lievens@femma.be

4.14. Inloopteam De Mobil / Eerste Stappen preventieproject

Un espace de rencontre pour parents migrants isolés

Quel était l'objectif général du projet ?

Pour bon nombre de parents, le divorce signifie qu'ils devront vivre seuls, avec des enfants, pendant une période plus ou moins longue. À cela s'ajoute le fait, pour les parents isolés d'origine étrangère, qu'ils vivent aussi une forme très marquée d'exclusion sociale, même si le divorce est aujourd'hui moins tabou qu'avant. Ils peuvent moins se reposer sur des réseaux sociaux et familiaux plus larges pour prendre en charge une partie des conséquences de la séparation. Les parents se retrouvent ainsi livrés à eux-mêmes, tant sur le plan psychologique que matériel et financier. Dans l'espace de rencontre de notre 'Inloopteam' à Louvain et dans le projet *Eerste Stappen*, nous avons donc voulu leur offrir un accueil et les aider à sortir de cette situation. L'objectif était aussi de rendre ces parents et ces enfants plus visibles et moins vulnérables, de leur donner une voix ou de les aider à la trouver.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet ?

Tout d'abord, vis-à-vis des bénéficiaires qui fréquentaient déjà l'espace de rencontre et dont nous savions qu'ils étaient séparés ou qu'ils connaissaient de graves problèmes relationnels, nous avons

abordé ce problème de manière plus explicite. Avant, on osait moins le faire parce qu'on trouvait ça trop délicat, mais ce projet nous a incités à en parler. En partie aussi grâce à l'intervision à laquelle a participé la personne de contact du projet, nous avons pu le faire de manière plus ciblée et en meilleure connaissance de cause. En deuxième lieu, pour toucher des membres du groupe cible qui ne fréquentaient pas encore notre association, nous nous sommes délibérément adressés à certaines personnes, avec les organisations qui font partie du réseau. Troisièmement, en partant de nos expériences pratiques combinées aux recherches du responsable de l'intervision et de ses étudiants, nous sommes allés parler dans d'autres organisations de cette question qui est encore souvent cachée.

Quels résultats avez-vous obtenus avec le projet?

Le premier résultat est que nos collaborateurs chargés de la prévention se sentent plus compétents pour aborder ce thème délicat. Alors qu'auparavant aussi bien les accompagnateurs que les personnes concernées évitaient autant que possible de parler de ces questions, nous sommes aujourd'hui à l'écoute de manière plus ciblée. D'autre part, il y a aujourd'hui dans le groupe de rencontre deux fois plus de parents d'origine étrangère qui sont isolés après un divorce. C'est une évolution positive pour ce qui était encore tabou il n'y a pas très longtemps. Enfin, nous allons réaliser à l'issue du projet une brochure d'information pour que, dans notre réseau, on soit plus attentif à des signes de cette situation et pour donner des outils qui aident à mieux être à l'écoute des dilemmes que connaissent les parents divorcés d'origine étrangère.

Qu'avez-vous appris au cours du projet?

Nos collaborateurs ont trouvé que les interventions avec les autres projets ont été extrêmement utiles. Nous avons appris que, dans notre réseau, on ne sait généralement pas comment des parents isolés d'origine étrangère se sont retrouvés dans cette situation. Dans les migrations classiques, le divorce était tabou; c'est moins vrai dans la nouvelle migration, mais le divorce reste lié ou est dû à une dislocation beaucoup plus globale des liens et à une absence de perspectives. Tant pour les organisations membres du réseau que pour les parents concernés, il est important d'être explicitement attentif à cette thématique: cela renforce les compétences des accompagnateurs et cela aide les personnes concernées à sortir de leur isolement, de leur sentiment de honte et, dans certains cas, de leur désespoir.

Personne de contact:

Patrick Meurs, président adjoint

Inloopteam De Mobil Leuven/Eerste Stappen preventieproject

Valkerijgang 26, 3000 Leuven

Website: www.eerstestappen.be

Tél: 016-32 60 42

E-mail: patrick.meurs@psy.kuleuven.be

4.15. Intercultureel Vrouwencentrum Antwerpen

Les femmes du IVCA Vrouwennetwerk se soutiennent mutuellement en cas de problèmes conjugaux

Quel était l'objectif général du projet ?

L'objectif du projet est que des femmes confrontées à des problèmes relationnels et conjugaux puissent sortir de leur isolement avec l'aide du IVCA Vrouwennetwerk. Pour y parvenir, nous voulons renforcer l'engagement de certaines figures clés du réseau de femmes en leur proposant une information, une formation et un soutien sur le mariage et le divorce ainsi que sur les services d'aide dans ce domaine. Nous voulons ainsi que ces figures clés puissent à leur tour informer d'autres femmes sur ces questions, puissent être des médiatrices efficaces et les orienter, si nécessaire, vers des services d'aide. Nous voulons aussi informer des responsables politiques et des organisations qui se consacrent aux problèmes relationnels et conjugaux pour que cette aide réponde mieux aux besoins de notre public cible.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet ?

Nous avons réalisé une enquête générale pour connaître les besoins de nos figures clés et nous recevons constamment de nouvelles suggestions. Nous sommes en train d'élaborer un parcours de formation pour les figures clés. Pour le préparer et mettre au point le programme, nous sommes amenés à écouter leurs suggestions. Ce parcours comporte deux volets : il permet d'apprendre des techniques de discussion de base, qui peuvent faciliter le travail de médiation, et de mieux connaître le réseau d'organisations et de services avec lesquels nous collaborons et vers lesquels elles peuvent éventuellement orienter les femmes. Nous établissons ensuite un planning annuel avec ce groupe de figures clés.

Qu'avez-vous appris au cours du projet ?

En mettant sur pied ce projet, nous sommes partis de l'idée que la base du problème, pour les femmes, était un manque d'information. Mais nous sommes de plus en plus convaincus que la principale difficulté consiste à bien communiquer, sans malentendus et sans être pressé par le temps. Le plus difficile, c'est de gérer le stress et de trouver un équilibre entre les différents rôles (être mère, avoir un travail, apprendre le néerlandais...) que notre société complexe impose à ces femmes.

Personne de contact :

Isabel Ceballos, responsable du Vrouwennetwerk

Intercultureel Vrouwencentrum Antwerpen

Paleisstraat 39, 2018 Antwerpen

Website: www.ivca-antwerpen.org

Tél: 03-238 16 93

E-mail: isabel@antwerpen.ywca.be

4.16. CAW Mozaiek

Nos chemins se séparent, la médiation relative à un divorce dans un contexte migratoire

Quel était l'objectif général du projet ?

Ces dernières années, nous avons constaté une augmentation des médiations relatives à un divorce intervenu au sein d'un couple mixte. Dans 30 à 40% des dossiers, l'un des deux conjoints est un migrant. Ce groupe est particulièrement vulnérable dans le contexte bruxellois. Une situation de divorce est souvent plus complexe dans un contexte migratoire et exige des connaissances et des compétences spécifiques pour pouvoir mener un travail de médiation : des compétences interculturelles, une connaissance de la législation internationale, du droit des étrangers, de la législation sur l'asile et même parfois des règles religieuses. Nous avons donc voulu fournir au couple un service d'aide plus sensible à la dimension culturelle par une meilleure information des médiateurs. Un autre objectif du projet était de rendre plus accessible l'offre existante. On connaît trop peu les possibilités de médiation en cas de divorce, comme alternative à une procédure judiciaire. Même les services d'aide sont mal informés à ce sujet. Le but était donc de mieux faire connaître cette option, aussi bien auprès du public cible lui-même qu'auprès des organisations qui sont en contact avec lui.

Quelles sont les activités que vous avez entreprises au cours du projet ?

Nous avons entrepris les activités suivantes pour améliorer l'information des médiateurs et leur permettre de fournir une aide plus sensible à la dimension culturelle :

- formation de 2 ou 3 jours à l'aide multiculturelle pour tous les intervenants de l'équipe ;
- information sur le cadre légal lorsque le divorce a un caractère international ;
- établissement d'une liste des ambassades et des consulats en Belgique ;
- liste de médiateurs polyglottes reconnus, spécialisés dans les procédures de divorce, et d'intervenants d'origine étrangère auxquels on pourrait s'adresser ;
- brève étude de la littérature spécialisée sur le divorce dans un contexte migratoire ;
- réalisation d'un outil destiné à aider les médiateurs, avec des questions et des conseils pour mieux accompagner les migrants dans une situation de rupture conjugale ;
- interview d'un certain nombre d'experts de terrain, internes et externes, pour réaliser cet outil ;
- échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec un autre CAW (De Terp).

Les activités suivantes visaient à améliorer l'accessibilité de l'offre existante :

- réalisation d'un dépliant (en néerlandais, français et anglais) à destination des personnes qui vivent une situation de divorce dans un contexte migratoire ;
- réalisation d'un signet avec des informations sur la médiation en cas de divorce ;
- établissement d'une liste d'organisations bruxelloises qui sont en contact avec le public cible et à qui on peut mieux faire connaître le service de médiation familiale ;
- intervention à la Fondation Roi Baudouin pour expliquer et diffuser l'information entre professionnels.

Qu'avez-vous appris au cours du projet ?

Il y a très peu de sources bibliographiques sur ce thème spécifique. La médiation en cas de divorce reste peu connue, y compris parmi les intervenants sociaux et les organisations qui touchent ce public cible.

Personne de contact:

Ann Van Malderen, Coordinateur

CAW Mozaïek

Sint-Katelijnestraat 16, 1000 Brussel

Website: www.cawmozaiek.be

Tél: 02-289 60 12

E-mail: ann.vanmalderen@cawmozaiek.be



Fondation
Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

www.kbs-frb.be

Vous trouverez davantage
d'informations au sujet de nos projets,
de nos manifestations et de nos
publications sur www.kbs-frb.be.

Une lettre d'information électronique
vous tient au courant.
Vous pouvez adresser vos questions à
info@kbs-frb.be ou au 070-233 728

Fondation Roi Baudouin,
rue Brederode 21, B-1000 Bruxelles
02-511 18 40
fax 02-511 52 21

Les dons à partir de 40 euros
sont déductibles fiscalement.
000-0000004-04
IBAN BE10 0000 0000 0404
BIC BPOTBEB1

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste au service de la société. Nous voulons contribuer de manière durable à davantage de justice, de démocratie et de respect de la diversité. Chaque année, la Fondation soutient financièrement quelque 2.000 organisations et individus qui s'engagent pour une société meilleure. Nos domaines d'action pour les années à venir sont la pauvreté & la justice sociale, la démocratie en Belgique, la démocratie dans les Balkans, le patrimoine, la philanthropie, la santé, le leadership, l'engagement sociétal, la migration, le développement et les partenariats ou soutiens exceptionnels. La Fondation a vu le jour en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Nous travaillons en 2012 avec un budget annuel de 30 millions d'euros. À notre capital propre et à l'importante dotation de la Loterie Nationale s'ajoutent des Fonds de particuliers, d'associations et d'entreprises. La Fondation Roi Baudouin reçoit aussi des dons et des legs.

Le Conseil d'administration de la Fondation Roi Baudouin trace les grandes lignes de notre action et assure la transparence de notre gestion. Une cinquantaine de collaborateurs sont chargés de la mise en oeuvre. La Fondation opère depuis Bruxelles et est active au niveau belge, européen et international. En Belgique, elle mène aussi bien des projets locaux que régionaux et fédéraux.

Pour réaliser notre objectif, nous combinons diverses méthodes de travail. Nous soutenons des projets de tiers, lançons nos propres actions, stimulons la philanthropie et constituons un forum de débats et réflexions. Les résultats sont diffusés par l'entremise de différents canaux de communication. La Fondation Roi Baudouin collabore avec des pouvoirs publics, des associations, des ONG, des centres de recherche, des entreprises et d'autres fondations. Nous avons un partenariat stratégique avec le European Policy Centre, une cellule de réflexion basée à Bruxelles.

